



Rapport général annuel 2014 de l'EASO



Juin 2015



In 2014

2014

Participants to
meetings

100

Contributions
from civil society
received

**Stage
II**

EPS stage II fully
implemented

1

Working
arrangement with
eu-LISA

70

Civil society
organizations
consulted

4

Training modules
updated

34

Publications

3

High level visits

4

Operational
support plans

1

New training
module

6

Joint processing
pilots

117

Meetings/
workshops
organized

3

Joint Contact
Committee
meetings



Rapport général annuel 2014 de l'EASO

Juin 2015

SUPPORT IS OUR MISSION

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver
des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Numéro gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Le rapport a été adopté par le conseil d'administration le 8 juin 2015.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

PDF ISBN 978-92-9243-495-3 ISSN 2314-9841 doi:10.2847/44399 BZ-AD-15-001-FR-N

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Ni l'EASO ni aucune personne agissant en son nom n'est responsable de l'usage qui pourrait être
fait des informations contenues dans le présent rapport.

Sommaire

Liste des abréviations	4
Introduction	5
Résumé.....	6
1. Contexte: évolutions pertinentes en 2014	8
2. Priorités de l'EASO en 2014.....	9
3. Réalisations de l'EASO, en 2014, par domaine d'activité.....	10
3.1 <i>Aide permanente</i>	10
3.1.1 Formation	10
3.1.2 Aide à la gestion de la qualité.....	11
3.1.3 Informations sur les pays d'origine (COI)	13
3.1.4 Programmes spécifiques de l'EASO	14
3.1.4.1 Coopération avec les tribunaux	14
3.1.4.2 Activités réalisées dans le cadre du plan d'action pour mineurs non accompagnés (MNA)	14
3.1.4.3 Traite des êtres humains (TEH).....	15
3.1.5 Accueil.....	15
3.1.6 Liste des langues disponibles de l'EASO.....	16
3.2 <i>Aide spéciale de l'EASO</i>	16
3.2.1 Aide aux États membres présentant des besoins spécifiques.....	16
3.2.2 Répartition.....	17
3.2.3 Task-force pour la Méditerranée.....	17
3.3 <i>Aide d'urgence de l'EASO</i>	18
3.3.1 Plan opérationnel pour la Grèce	18
3.3.2 Plan opérationnel pour la Bulgarie.....	19
3.3.3 Préparation à l'aide d'urgence	20
3.4 <i>L'aide à l'information et à l'analyse de l'EASO</i>	20
3.4.1 Système d'information et de documentation (SID)	21
3.4.2 Rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE	21
3.4.3 Système d'alerte précoce et de préparation	22
3.5 <i>Aide de l'EASO aux pays tiers</i>	22
3.5.1 Réinstallation	22
3.5.2 Dimension extérieure et renforcement des capacités dans les pays tiers	23
4. Cadre et réseau de l'EASO.....	23
4.1 <i>Conseil d'administration</i>	23
4.2 <i>Coopération avec la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen</i>	24
4.3 <i>Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales</i>	26
4.4 <i>Coopération avec les pays associés</i>	26
4.5 <i>Coopération avec les agences de l'UE</i>	27
4.6 <i>Forum consultatif</i>	28
5. Organisation de l'EASO	29
5.1 <i>Gestion des ressources</i>	29
5.2 <i>Communication interne et externe</i>	31
5.3 <i>Évaluation externe de l'EASO</i>	31
6. Annexes	32
6.1 <i>Exécution budgétaire et rapport financier</i>	32
6.2 <i>Ventilation du personnel de l'EASO au 31 décembre 2014</i>	34
6.3 <i>Publications de l'EASO, en 2014</i>	36

Liste des abréviations

AEAJ	Association des juges administratifs européens
AST	Équipe d'appui en matière d'asile
ATCR	Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation
CDGSI	Conférence des directeurs généraux des services d'immigration
CEPOL	Collège européen de police
CFP	Cadre financier pluriannuel
CIG	Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations
COI	Informations sur les pays d'origine
DPA	Directive sur les procédures d'asile
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
ECRE	Conseil européen sur les réfugiés et les exilés
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
EPRA	Plateforme européenne des agences d'accueil (European Platform of Reception Agencies)
EPS	Système d'alerte précoce et de préparation
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Eurojust	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne
Europol	Office européen de police
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
GPS	Groupe pour la fourniture de statistiques
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IALN	Réseau juridique interagences
IARLJ	Association internationale des juges du droit des réfugiés
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
JAI	Justice et affaires intérieures
LGB	Lesbiennes, gays et bisexuel(le)s
OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PCN	Points de contact nationaux
PPDR	Programmes de protection et de développement régional
PPPP	Plan pluriannuel en matière de politique du personnel
RAEC	Régime d'asile européen commun
REM	Réseau européen des migrations
RIA	Réserve d'intervention «asile»
SID	Système d'information et de documentation
TEH	Traite des êtres humains
UE	Union européenne

Introduction

Le **Rapport général annuel 2014 de l'EASO** présente les activités réalisées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en 2014 et les ressources utilisées à cette fin. La structure du rapport suit celle du programme de travail annuel 2014 de l'EASO et rend compte en détail des progrès réalisés à l'égard des objectifs et des indicateurs de performance définis dans ce dernier.

Le rapport livre également des informations clés sur l'organisation, les publications et la gestion des effectifs et des ressources financières de l'EASO.

Le rapport général annuel, anciennement *Rapport d'activité annuel*, est rédigé conformément aux dispositions de l'article 29, paragraphe 1, point c), du règlement portant création de l'EASO et adopté par le conseil d'administration de l'EASO le 8 juin 2015. Il est transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, y compris au service d'audit interne, ainsi qu'à la Cour des comptes au plus tard le 15 juin 2015. Le rapport général annuel est un document public et a été traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

En 2015, après la communication sur les directives relatives au document de programmation pour les agences décentralisées [C(2014) 9641] du 16 décembre 2014, l'EASO a également rédigé un **rapport d'activité annuel**

consolidé 2014 conforme aux nouvelles exigences en matière de rédaction de rapports définies par le règlement financier cadre (article 47). Le rapport d'activité annuel consolidé comporte une déclaration d'assurance du directeur exécutif attestant que les informations mentionnées dans le rapport présentent une image fidèle et sincère de la situation, que les ressources allouées aux activités décrites ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes; il inclut les comptes définitifs pour 2014, des rapports détaillés sur la gestion budgétaire et financière, les contrôles internes mis en place par le Bureau, les audits internes et externes effectués durant l'exercice, ainsi que des informations sur l'accès aux documents et aux publications de l'EASO.

La partie I (réalisations politiques) du rapport d'activité annuel consolidé de l'EASO est fondée sur le rapport général annuel.

Le rapport d'activité annuel consolidé, accompagné de l'évaluation du conseil d'administration de l'EASO, sera transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, y compris au service d'audit interne, et à la Cour des comptes au plus tard le 1^{er} juillet 2015.

Résumé

Les activités mises en œuvre par l'EASO en 2014 peuvent être divisées en cinq grands domaines d'action: l'aide permanente, l'aide spéciale, l'aide d'urgence, l'aide à l'information et à l'analyse et l'aide aux pays tiers.

Dans le cadre de ses activités d'**aide permanente**, l'EASO a dispensé 13 séances de formation des formateurs, organisé 4 séances de formation régionales, mis en place un nouveau module de formation et actualisé 4 modules, élaboré 2 manuels de formation ainsi qu'un rapport de formation annuel fondé sur le poste de pilotage de formation, organisé le séminaire didactique annuel et 2 réunions des points de contacts nationaux pour la formation et lancé le processus de certification du système de formation de l'EASO.

Sur le plan de la qualité des procédures et des décisions en matière d'asile, l'EASO a notamment dressé une cartographie thématique sur l'accès à la procédure, effectué un travail d'identification des personnes présentant des besoins spéciaux et faisant l'objet de procédures spéciales, élaboré des guides pratiques sur l'entretien individuel et l'évaluation des preuves et organisé 3 réunions thématiques, 8 réunions de groupes de travail ainsi qu'une réunion des points de contact nationaux sur la qualité. Le Bureau a par ailleurs renforcé sa coopération avec les tribunaux en organisant une conférence annuelle ainsi que 3 réunions d'experts et en mettant en place un outil pratique concernant l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises. Dans le domaine de la traite des êtres humains, l'EASO a coordonné, entre octobre 2012 et octobre 2014, un rapport sur les «activités conjointes» de lutte contre la traite des êtres humains (TEH) élaboré par les agences chargées de la justice et des affaires intérieures et a organisé une réunion d'experts.

Le Bureau a également organisé une conférence de coopération pratique sur les mineurs non accompagnés ainsi que 4 réunions thématiques et a entamé une publication sur la recherche des familles ainsi que l'évaluation du rapport intitulé *EASO age assessment practice in Europe [Pratiques de l'EASO en matière d'évaluation de l'âge en Europe]*.

Dans le domaine des informations sur les pays d'origine (COI), l'EASO a poursuivi le développement du portail COI (qui a accueilli 580 utilisateurs actifs), créé 4 nouveaux réseaux COI spécifiques sur l'Iran, l'Iraq, la Russie et l'Afghanistan et organisé 2 réunions et 4 séances de formation pour les administrateurs nationaux du portail commun, 2 réunions du réseau stratégique COI et 13 ateliers et séminaires spécifiques à certains pays. L'EASO a par ailleurs publié 2 rapports relatifs aux informations sur les pays d'origine (sur la Somalie et

la Tchétchénie) ainsi qu'un rapport intitulé *Tools and tips for online COI research* [Outils et conseils pour la recherche COI en ligne].

Le Bureau a offert une aide spéciale à l'Italie, parachevant la mise en œuvre du plan d'aide spéciale initié en 2014, ainsi qu'à Chypre depuis juin 2014. Diverses réunions de coopération pratique sur les outils d'aide, les plans d'urgence, la répartition et l'accueil ont également été organisées.

En collaboration avec d'autres acteurs, l'EASO a par ailleurs mis en œuvre 8 actions dans le cadre de la task-force pour la Méditerranée, dont 6 projets pilotes sur le traitement conjoint des demandes d'asile et 1 projet pilote sur le phénomène de facilitation pour les personnes demandant une protection internationale.

Le Bureau a apporté une **aide d'urgence** à la Bulgarie et à la Grèce, parachevant la mise en œuvre des plans opérationnels respectifs. Il a également organisé 2 réunions des points de contact nationaux de la réserve d'intervention «asile».

Dans le domaine de l'**aide à l'information et à l'analyse**, l'EASO a publié son rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE avec les contributions d'environ 40 parties intéressées. L'EASO a par ailleurs rédigé 3 rapports trimestriels et 12 rapports mensuels sur la situation en matière d'asile ainsi que 7 rapports ad hoc. Il a en outre organisé 2 réunions avec le groupe pour la fourniture de statistiques (GPS), achevé la mise en œuvre de la phase II de son système d'alerte précoce et de préparation et élaboré une proposition pour la phase III dudit système.

En matière d'**aide aux pays tiers**, l'EASO a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de dimension extérieure, notamment à travers la mise en œuvre d'un projet d'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Le Bureau a mis en place un réseau de dimension extérieure et organisé 2 réunions de coopération pratique. Il a en outre participé au forum annuel de la réinstallation et de la répartition du 25 septembre 2014 et a achevé une cartographie des cycles de réinstallation au sein des États membres.

En ce qui concerne l'**organisation et la coopération avec les autres acteurs**, l'EASO a organisé 3 réunions du conseil d'administration, signé un accord de travail avec eu-LISA, organisé la quatrième séance de son forum consultatif et consulté la société civile sur divers dossiers. En 2014, l'EASO a repris la présidence du réseau des agences JAI, au sein duquel ont eu lieu 3 réunions du groupe de contact ainsi que la réunion des directeurs des agences JAI. Le Bureau a organisé plusieurs

visites de haut niveau, notamment celle où il a accueilli le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, M. António Guterres, et celle où il a accueilli la commissaire européenne alors chargée des affaires intérieures, M^{me} Cecilia Malmström. Le Bureau a aussi consolidé sa communication interne et externe en adoptant une stratégie de communication, en publiant régulièrement des communiqués de presse et bulletins d'information et en organisant une journée d'information sur l'EASO, le 19 juin 2014, au sein des États membres et au Parlement européen. Enfin, l'EASO a organisé 3 réunions conjointes de comités de contact avec la Commission européenne sur la directive relative aux conditions requises, le règlement Dublin et la directive sur les procédures d'asile, et a lancé son évaluation externe.

Résultats cruciaux de l'EASO, en 2014

117 réunions et ateliers organisés
2 014 participants aux réunions et ateliers
1 nouveau module de formation
4 modules de formation actualisés
100 contributions reçues de la société civile
70 organisations de la société civile consultées
Phase II du système d'alerte précoce et de préparation entièrement mise en œuvre
6 projets pilotes sur le traitement conjoint et 1 projet pilote sur la collecte d'informations relatives au phénomène de facilitation pendant le processus de décision en matière d'asile
4 plans d'aide opérationnelle
34 publications
3 visites de haut niveau
Présidence du réseau des agences JAI
Conclusion d'un accord de travail avec eu-LISA
3 réunions conjointes de comités de contact avec la Commission européenne

1. Contexte: évolutions pertinentes en 2014

L'année 2014 a connu une hausse sans précédent du nombre de demandes de protection internationale dans l'UE+, qui a atteint un total de 662 825 ⁽¹⁾.

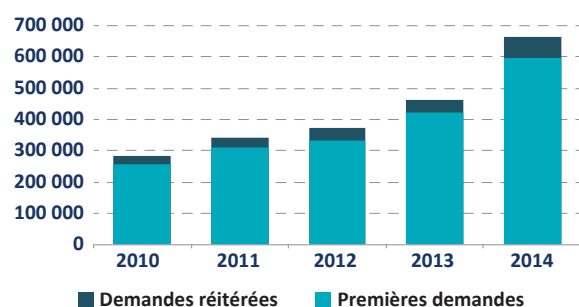


Figure 1: Quatrième année consécutive de hausse du nombre de demandeurs d'asile dans l'UE+.

L'année 2014 a également été marquée par d'importantes évolutions au niveau politique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), avec l'élection du 8^e Parlement européen et la désignation d'une nouvelle Commission européenne. Dans ce cadre, le Bureau s'est employé à soutenir l'échange de vues et a coordonné, avec le concours des autres agences chargées de la justice et des affaires intérieures, l'apport de contributions fondées sur des preuves au débat politique et au processus de prise de décisions.

Le programme de Stockholm et son plan d'action sont arrivés au terme de leur période de cinq ans à la fin de l'année 2014. À cet égard, le Conseil européen a adopté, lors de sa réunion de juin 2014, des directives stratégiques relatives à la planification législative et opérationnelle pour les prochaines années dans le domaine JAI ⁽²⁾. En préparation de cette réunion, le Conseil de l'UE a été prié de se livrer à un processus de réflexion et la Commission a été invitée à présenter ses contributions. Le Conseil de l'UE a ainsi organisé plusieurs réunions afin de débattre de l'avenir des politiques en matière de JAI. Par ailleurs, le 11 mars 2014, la Commission a adopté deux communications relatives à la justice et aux affaires intérieures, respectivement intitulées «L'agenda de l'UE en matière de justice pour 2020 — Améliorer la confiance, la mobilité et la croissance au sein de l'Union [COM(2014) 144] ⁽³⁾ et «Faire de l'Europe ouverte et sûre une réalité» [COM(2014) 154] ⁽⁴⁾. L'EASO a contribué au processus en soumettant un article intitulé «Implementing the CEAS

in full". Translating legislation into action» (Assurer la pleine mise en œuvre du RAEC. Traduire la législation en actes concrets) ⁽⁵⁾. Enfin, le 4 mars 2014, le Parlement européen a adopté un rapport ⁽⁶⁾ sur l'examen à mi-parcours du programme de Stockholm.

Conformément aux nouvelles directives, la priorité générale est de transposer de manière cohérente, mettre en œuvre efficacement et consolider les instruments juridiques et les mesures politiques en place. L'objectif est d'évoluer vers un espace fiable de liberté, de sécurité et de justice en perfectionnant la gestion de la migration dans tous ses aspects, en prévenant et en luttant contre la criminalité et le terrorisme et en améliorant la coopération judiciaire au sein de l'Union. Dans sa lettre de mission ⁽⁷⁾ adressée au commissaire chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté (M. Avramopoulos) en novembre 2014, le nouveau président de la Commission européenne, M. Juncker, a demandé que le rôle de l'EASO soit renforcé et que le régime d'asile européen commun soit entièrement mis en œuvre et opérationnel.

Les priorités définies par les institutions européennes ont souligné que, en matière d'asile, responsabilité et solidarité étaient indissociables. En ce sens, l'EASO est un acteur opérationnel clé, qui a pour objectif d'atteindre des normes communes rigoureuses au niveau des pratiques et de renforcer la coopération en instaurant des règles du jeu équitables qui garantissent un traitement et des décisions similaires en matière d'asile dans les différents pays de l'Union. La mise en commun des pratiques et une formation commune renforceront la confiance mutuelle. À cette fin, dans le strict respect de son mandat, le Bureau a poursuivi en 2014 le développement d'un programme de formation commun adapté à la refonte de l'acquis en matière d'asile et a apporté une aide et une assistance opérationnelles aux systèmes d'asile des États membres présentant des besoins spécifiques précis, notamment à la Bulgarie, à Chypre, à la Grèce et à l'Italie. L'EASO a par ailleurs mis en place des projets pilotes concernant le traitement conjoint des demandes d'asile dans les États membres, de manière à le rendre plus rapide et plus efficace, dans le strict respect du cadre juridique de l'UE et du cadre juridique national applicable. Le Bureau a en outre renforcé son système d'alerte précoce et de préparation, qui transmet des rapports d'analyse des tendances aux

⁽¹⁾ Rapport annuel 2014 sur la situation en matière d'asile dans l'UE.

⁽²⁾ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/143478.pdf

⁽³⁾ http://ec.europa.eu/justice/effectivejustice/files/com_2014_144_en.pdf

⁽⁴⁾ http://ec.europa.eu/dgs/homeaffairs/elibrary/documents/basicdocuments/docs/an_open_and_secure_europe_-_making_it_happen_en.pdf

⁽⁵⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-written-contribution-in-full1.pdf>

⁽⁶⁾ http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONGML+REPORT+A7-2014_0153+0+DOC+PDF+VO//EN

⁽⁷⁾ http://ec.europa.eu/commission/sites/cwt/files/commissioner_mission_letters/avramopoulos_en.pdf



Photo 1: Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés lors de la réunion du conseil d'administration de l'EASO.

États membres sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle concernant la situation en matière d'asile dans l'UE.

Au niveau de l'organisation interne, le Bureau était toujours considéré comme étant dans sa phase de démarrage en 2014, en raison de contraintes budgétaires qui

ont entraîné une réduction de ses ressources financières et de ses effectifs par rapport aux prévisions initiales. Le Bureau comptait 79 membres du personnel en 2014 et son budget s'élevait à 15 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement. L'évaluation externe de l'EASO a débuté en 2014 et devrait être finalisée avant juillet 2015.

2. Priorités de l'EASO en 2014

En 2014, le Bureau s'est attelé en priorité à aider les États membres à mettre en œuvre la refonte des cinq instruments juridiques en matière d'asile sur lesquels repose la deuxième phase du régime d'asile européen commun (RAEC): la directive relative aux conditions requises (directive 2011/95/UE), le règlement de Dublin III [règlement (UE) n° 604/2013], la directive sur les conditions d'accueil (directive 2013/33/UE), la directive sur les procédures d'asile (directive 2013/32/UE) et le règlement Eurodac [règlement (UE) n° 603/2013]. Le Bureau a joué un rôle déterminant à cet égard en élaborant une vaste panoplie d'outils d'aide à l'intention des États membres. Ce faisant, l'EASO a tenu compte des bonnes pratiques existantes et des mesures de coopération pratique afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doublons. Enfin, l'EASO a mis en œuvre en 2014 les mesures prévues par la task-force pour la Méditerranée.

Priorités de l'EASO en 2014

Assister les États membres dans la mise en œuvre de la refonte du paquet «asile» au moyen d'une formation, d'activités de coopération pratique, d'informations sur les pays d'origine et de rapports de qualité

Poursuivre le développement du système d'alerte précoce et de préparation de l'EASO

Apporter une aide opérationnelle à la Grèce, conformément à la phase II du plan opérationnel, ainsi qu'une aide spéciale à Chypre, à la Bulgarie et à l'Italie

Mettre en œuvre les mesures de la task-force pour la Méditerranée

3. Réalisations de l'EASO, en 2014, par domaine d'activité

3.1 Aide permanente

L'aide permanente fournie par l'EASO aux États membres a pour but de les soutenir pour mettre en œuvre le RAEC et améliorer la qualité des procédures et systèmes d'asile. Cette aide vise à favoriser la mise en œuvre cohérente du RAEC au sein de l'UE et à partager les connaissances et aptitudes, organisations et procédures, informations, ressources et bonnes pratiques communes. L'aide permanente de l'EASO couvre:

- la formation de l'EASO;
- l'aide à la gestion de la qualité;
- les informations sur les pays d'origine;
- l'accueil;
- des programmes spécifiques, tels que la coopération de l'EASO avec les tribunaux des États membres et européens, les activités relatives aux mineurs non accompagnés, la liste de langues disponibles ou la coopération sur la prévention de la TEH.

3.1.1 Formation

Résultats de l'EASO en matière de formation, en 2014
179 participants à 13 séances de formation des formateurs organisées à Malte
108 participants à 4 séances de formation régionales organisées dans le cadre de la stratégie de dimension extérieure
2 533 participants à 179 séances de formation nationales dispensées
1 nouveau module de formation mis en place
4 modules actualisés
3 manuels publiés (RAEC, inclusion, techniques d'entretien)
Élaboration du système de certification

Les activités de formation réalisées par l'EASO en 2014 ont aidé les États membres à développer les aptitudes et les compétences de leur personnel à l'aide d'une formation commune de qualité. La formation de l'EASO a renforcé la cohérence du RAEC en contribuant à l'adoption de pratiques et procédures communes à toute l'Union européenne. Conformément au programme-cadre établi par la stratégie de formation ⁽⁸⁾ adoptée en 2012, l'EASO a suivi une approche à deux volets: d'une part,

le Bureau a mis au point le matériel de formation pertinent et, d'autre part, il a organisé son programme selon le système de la «formation des formateurs». Le programme de formation ⁽⁹⁾ de l'EASO couvre les aspects essentiels des procédures d'asile en 14 modules interactifs dispensés selon une méthodologie d'apprentissage mixte associant apprentissage en ligne et séances en présentiel. Dans son travail sur la formation, l'EASO collabore étroitement avec un groupe d'experts issus des États membres et des pays associés. Le Bureau effectue régulièrement des consultations ciblées auprès d'organisations internationales et de la société civile au sujet des supports de formation. À cet égard, il convient particulièrement de souligner le travail réalisé par un groupe de référence sur la formation mis en place par l'EASO et composé de représentants de la Commission européenne, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), du réseau Odysseus et du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE), qui contribuent activement au développement de la formation. Par ailleurs, les réunions des points de contact nationaux pour la formation ont eu lieu en mai et en octobre 2014, tandis que le séminaire didactique annuel a été organisé en octobre 2014.

En 2014, 13 séances de formation des formateurs ont été dispensées dans les modules suivants: inclusion, interrogation des enfants, rédaction et prise de décisions, évaluation des preuves, RAEC, techniques d'entretien, interrogation des personnes vulnérables, informations sur les pays d'origine, responsables de service, règlement Dublin III (2 séances), directive sur les procédures d'asile et l'exclusion. 179 stagiaires issus de 23 États membres ont participé aux sessions de formation des formateurs (dont 9 membres du personnel de l'EASO), et leur niveau de satisfaction moyen était de 80 %. Le Bureau a organisé pour la première fois en 2014 des formations régionales sur une combinaison de modules dans le but d'accroître le nombre de participants. 8 séances de formation des formateurs ont été dispensées dans le cadre de 4 séances de formation régionales à Varsovie, à Vienne, à Bruxelles (en français) et à Rome, et une séance relevant de la dimension extérieure de l'EASO a été organisée à Istanbul. Ces séances ont été suivies par 108 fonctionnaires chargés des questions d'asile des États membres, des Balkans occidentaux ainsi que de Jordanie, du Maroc et de Tunisie (pays de l'IEVP).

⁽⁸⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Training-strategy.pdf>

⁽⁹⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/BZ0413152ENC.pdf>



Photo 2: Séance de formation des formateurs de l'EASO.

Pas moins de 179 séances de formation nationales ont été dispensées dans 19 États membres et suivies par 2 533 fonctionnaires.

En 2014, le Bureau a déployé des efforts considérables pour accroître l'utilisation de son programme de formation en traduisant différents modules dans de nouvelles langues et en les rendant accessibles sur la plateforme e-Learning. Le module sur l'inclusion a été traduit en 8 langues, celui sur l'évaluation des preuves en 3 langues, celui sur les techniques d'entretien en 2 langues et ceux sur le RAEC et l'interrogation des enfants en 1 langue. 4 modules ont été actualisés et un module pour les responsables de service a été mis au point. Le Bureau a par ailleurs entamé l'élaboration du module relatif à l'accueil et a développé le module «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle», qui seront tous deux finalisés en 2015.

Des progrès ont également été réalisés au niveau de la certification pour la formation de l'EASO. Des réunions ont été organisées avec le conseil d'experts du programme-cadre sectoriel sur la qualification et des consultants externes pour entreprendre les travaux préparatoires en vue de passer des objectifs d'apprentissage aux résultats d'apprentissage et, ainsi, de tenir compte de cette révision dans tous les modules du programme de formation de l'EASO.

L'EASO a publié des manuels sur l'inclusion, le RAEC et les techniques d'entretien et rédigé le manuel relatif à l'interview des personnes vulnérables.

Ces manuels de formation ont pour but de servir d'outils de référence pour les personnes ayant déjà terminé

les phases en ligne et en présentiel des modules en question. Ils accompagneront les professionnels de l'asile dans leur travail quotidien en leur fournissant un résumé des éléments essentiels du module et aideront les apprenants à consolider les connaissances et les compétences acquises durant la formation, notamment en leur servant de socle durant leur travail quotidien. Enfin, le premier rapport de formation annuel fondé sur le poste de pilotage de la formation a été achevé. Ce dernier livre des chiffres clés sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de formation de l'EASO ainsi qu'une compilation de fiches d'informations par pays sur le sujet.

3.1.2 Aide à la gestion de la qualité

Résultats de l'EASO en matière d'aide à la gestion de la qualité, en 2014

1 exercice de cartographie relatif à la matrice de la qualité

3 réunions thématiques

8 réunions de groupes de travail

3 outils de coopération pratique initiés

Réunion annuelle des points de contact nationaux sur la qualité

Le travail réalisé par l'EASO dans le domaine de la qualité vise à favoriser la mise en place progressive de processus et procédures de gestion de la qualité dans tous les États membres ainsi qu'à renforcer la qualité des décisions prises en matière d'asile.



Photo 3: Réunion de coopération pratique de l'EASO sur l'Érythrée.

La matrice de la qualité, lancée en 2012, a pour but de couvrir de manière exhaustive tous les domaines du RAEC sur une période de deux ans. Cet exercice aboutira à la création d'une base de données de bonnes pratiques, de mécanismes et d'outils pratiques d'assurance qualité ainsi que de projets et initiatives en matière de qualité. La matrice de la qualité permettra aussi à l'EASO de recenser les besoins des États membres en matière d'aide. En 2014, le travail relatif à la matrice de la qualité a principalement consisté en une cartographie des aspects essentiels de la phase d'enquête des procédures d'asile, à savoir l'accès à la procédure et aux procédures spéciales (priorisation, procédures accélérées, procédures aux frontières, pays sûrs, procédures d'admissibilité, demandes ultérieures et retraits). Les conclusions du travail relatif à la matrice de la qualité ont également été utilisées lors des réunions de comités de contact organisées conjointement avec la Commission européenne. Une réunion qualité consécutive à une réunion du comité de contact a également été organisée au sujet de la directive sur les procédures d'asile.

Dans le cadre de l'exercice de cartographie lié à la matrice de la qualité, l'EASO a continué à dresser une liste des projets et initiatives mis en œuvre dans les États membres de l'Union depuis 2004. Cette liste vise à servir de base de données exhaustive et permanente des projets et initiatives ayant pour objectif commun l'amélioration de la qualité. Elle couvre différents aspects du RAEC et est organisée par thèmes, par exemple qualité de la

procédure, mineurs, informations sur les pays d'origine ou encore conditions d'accueil. Elle est élaborée et mise à jour régulièrement grâce aux informations fournies par les États membres ainsi que par d'autres acteurs pertinents.

En 2014, 3 réunions thématiques, axées respectivement sur la qualité et l'accès à la procédure, la qualité et l'identification des personnes présentant des besoins spéciaux, et enfin la qualité et les procédures spéciales, ont été organisées. En outre, 8 réunions de groupes de travail ont été organisées afin de mettre au point trois nouveaux outils pratiques sur l'entretien individuel ⁽¹⁰⁾, l'évaluation des preuves ⁽¹¹⁾ et l'identification des personnes présentant des besoins spéciaux. Un groupe de référence en matière de gestion de la qualité, composé de la Commission européenne, du HCR, de l'ECRE ainsi que de membres ad hoc de la société civile selon le dossier examiné, a également été mis en place pour contribuer à l'élaboration de ces outils. Enfin, la réunion annuelle des points de contact nationaux sur la qualité a été organisée en décembre avec 20 participants de 18 États membres, du HCR et de la Commission européenne.

⁽¹⁰⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Practical-Guide-Personal-Interview-FR.pdf>

⁽¹¹⁾ https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Practical-Guide_Evidence-Assessment.pdf

3.1.3 Informations sur les pays d'origine (COI)

Résultats de l'EASO en matière de COI, en 2014
115 participants aux 7 réseaux COI
4 nouveaux réseaux créés (Iran, Iraq, Russie et Afghanistan)
16 100 documents et 5 bases de données nationales accessibles par un lien sur le portail COI
580 utilisateurs du portail COI
Publication de 2 rapports relatifs aux informations sur les pays d'origine et d'un guide pratique

Le travail réalisé par l'EASO dans le domaine des informations sur les pays d'origine (COI) vise à mettre au point un système de COI européen complet qui harmonise et améliore les normes appliquées, en collaboration avec les États membres et la Commission européenne au moyen d'une approche en réseau. Conformément à cet objectif, l'EASO a développé son approche en réseau concernant les COI lancée l'année précédente en mettant en place 4 nouveaux réseaux pour l'Iraq, l'Iran, la Fédération de Russie et l'Afghanistan, en plus des 3 réseaux créés en 2013 (Somalie, Syrie, Pakistan). Les 7 réseaux comptent 115 participants.

Trois ateliers de coopération pratique ont été organisés pour l'Iraq, l'Ukraine et l'Érythrée, en plus d'une conférence de coopération pratique pour la Syrie et l'Iraq. Le développement des réseaux d'experts de l'EASO favorise l'harmonisation des politiques et pratiques des différents États membres. Ces réseaux partagent en effet les informations sur les besoins et produits en matière de COI, ce qui permet d'éviter les doublons. Ils évaluent aussi conjointement les sources clés des COI, discutent des questions d'asile spécifiques aux pays d'origine et offrent un cadre pour la production conjointe de COI et l'apport de réponses conjointes aux demandes sur le sujet. Une évaluation exhaustive du travail réalisé par les réseaux COI sera menée en 2015. En octobre 2014, le Bureau a publié 2 rapports relatifs aux informations sur les pays d'origine, qui traitaient de thématiques particulièrement pertinentes aux fins de la détermination du statut au sein de l'UE: «South and Central Somalia — Country Overview»⁽¹²⁾ [Somalie du Sud et centrale: vue d'ensemble du pays] et «Chechnya — Women, Marriage, Divorce and Child Custody»⁽¹³⁾ [Tchéchénie: femmes, mariage, divorce et garde des enfants]. Des chercheurs et experts de différents États membres ont participé aux processus de rédaction et d'examen par des pairs.

Un autre rapport, intitulé «Afghanistan — Security Situation»⁽¹⁴⁾ [Afghanistan: situation en matière de sécurité], a été initié et finalisé en 2015.

Pour ce qui est de la méthodologie, le Bureau a organisé, en mars 2014, une conférence sur la recherche COI en ligne, lors de laquelle des experts ont présenté les nouvelles technologies et les nouveaux moyens disponibles pour collecter, partager, filtrer et présenter les informations sur les pays d'origine.

En écho à cette conférence, l'EASO a publié en juin 2014 les directives «Tools and Tips for Online COI Research», qui livrent un aperçu non exhaustif des outils pratiques et des possibilités en ligne dont les chercheurs disposent lorsqu'ils recherchent des informations dans le domaine. Le Bureau a également commencé à examiner les questions liées à la recherche d'informations sur les pays d'origine pour les personnes vulnérables.

Un atelier consacré aux COI et aux LGB [(lesbiennes, gays et bisexuel(le)s)] a permis aux chercheurs, au HCR et aux membres d'organisations de la société civile de discuter des défis liés à la terminologie et de partager leurs expériences au niveau de la collecte et de la présentation d'informations sur les LGB, les pratiques en matière de recherche et les outils de qualité. La réunion a accueilli 25 participants, dont 8 étaient issus de la société civile et des milieux universitaires. À l'issue de l'atelier, un groupe de travail sur les COI et les LGB a été constitué dans le but de rédiger un guide pratique à l'intention des experts en COI qui étudient la situation des LGB dans leurs pays d'origine, y compris un glossaire, des listes de sources utiles et des listes de contrôle pratiques. Ce guide⁽¹⁵⁾ a été publié en 2015. Parallèlement aux activités liées aux LGB, l'EASO, en sa qualité de membre du groupe consultatif, a participé à un projet mené par l'Unicef aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède concernant les informations sur les pays d'origine et des enfants. Ce projet baptisé «Child Notice Project» visait à mettre au point une méthode d'analyse de pays spécifiquement axée sur les enfants et à concevoir des «rapports sur les enfants» («Child Notices») pour plusieurs pays d'origine. Il sera finalisé en 2015.

Le Bureau entend par ailleurs réviser et actualiser la méthodologie générale du rapport de l'EASO relatif aux informations sur les pays d'origine publiée en 2012 en tenant compte des expériences récentes en matière de rédaction de différents types de rapports COI.

En 2014, le Bureau a également réalisé des avancées considérables au niveau de la mise à jour et du développement du portail COI commun. Conçu par la Commission européenne et transféré au Bureau en 2012,

⁽¹²⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/COI-Report-Somalia.pdf>

⁽¹³⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/COI-Report-Chechnya.pdf>

⁽¹⁴⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Afghanistan-security-situation-EN.pdf>

⁽¹⁵⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Researching-the-situation-of-LGB-in-countries-of-origin-FINAL-080515.pdf>

ce portail permet aux fonctionnaires chargés des questions d'asile d'accéder à un large éventail d'informations depuis un point unique. 16 100 nouveaux documents relatifs aux informations sur les pays d'origine sont désormais accessibles par un lien sur le portail, qui compte 580 utilisateurs actifs. 4 séances de formation ont été dispensées à des utilisateurs et administrateurs nationaux du portail originaires du Portugal, d'Espagne, de Grèce, de Chypre, de Bulgarie, d'Italie et de Slovénie. Une réunion du groupe consultatif du portail COI a par ailleurs été organisée. Le conseil d'administration de l'EASO a en outre approuvé, en décembre 2014, une proposition de réorganisation du portail COI visant à améliorer son utilisation.

Au niveau de la direction, le réseau stratégique, composé des chefs d'unité COI ou des experts en COI de tous les pays de l'UE+ (l'UE-28, plus la Norvège et la Suisse), s'est réuni en avril et en novembre 2014 pour livrer des contributions stratégiques et des retours d'information sur les activités entreprises par le Bureau dans le domaine et échanger les expériences engrangées dans la recherche COI.

Enfin, dans le cadre de son aide opérationnelle, le Bureau a assisté la commission nationale italienne du droit d'asile en élaborant une étude technique en vue de la mise à niveau du système national d'informations sur les pays d'origine. Le Bureau a fourni une aide analytique spécifique en structurant les données existantes et en établissant des critères axés sur la mise en ligne d'informations fiables. L'EASO a également organisé une formation spécialisée sur les normes dans le domaine de la recherche COI à l'intention de la magistrature italienne.

3.1.4 Programmes spécifiques de l'EASO

3.1.4.1 Coopération avec les tribunaux

Résultats du travail de l'EASO avec les tribunaux, en 2014
3 réunions d'experts sur l'élaboration de matériel professionnel
Conférence annuelle et atelier avancé sur le programme de perfectionnement professionnel
1 outil d'aide lié à l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises

Afin de favoriser la mise en œuvre complète et cohérente du RAEC, l'EASO apporte son aide aux tribunaux des États membres en préparant conjointement le matériel de perfectionnement professionnel, en promouvant le dialogue entre les différents tribunaux européens et des États membres et en organisant des ateliers avancés à leur intention.

En 2014, sur l'initiative du Bureau, la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme et les tribunaux des États membres et des pays associés ont renforcé leur engagement en faveur de l'élaboration d'une approche commune dans le domaine. Pour ce faire, l'EASO a adopté une méthode pour la réalisation du matériel de perfectionnement professionnel et a renforcé sa coopération avec les représentants de l'Association internationale des juges du droit des réfugiés (IARLJ) et de l'Association des juges administratifs européens (AEAJ). L'EASO a également consolidé ses liens avec le HCR, la FRA et d'autres partenaires compétents tels que le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ). 3 réunions d'experts consacrées à l'élaboration de matériel professionnel sur la mise en œuvre de l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises ont été organisées à Malte, en plus de la conférence annuelle pour les tribunaux. Au mois de décembre, l'EASO a organisé son deuxième atelier avancé sur l'élaboration d'un programme de perfectionnement professionnel, auquel ont participé 32 représentants de tribunaux. L'EASO a achevé deux outils d'aide liés à l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises: «Article 15 (c) QD – A Judicial Analysis»⁽¹⁶⁾ [Article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises: analyse judiciaire] et «Guidance Note for Judicial Trainers on Article 15 (c) QD – a Judicial Analysis» [Note d'orientation pour les formateurs judiciaires sur l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises: analyse judiciaire]. Le forum consultatif de l'EASO a également été consulté avant la publication et a fourni 5 contributions.

Dans le cadre de son aide opérationnelle aux États membres subissant des pressions particulières, l'EASO a également organisé des séminaires ad hoc pour les membres de la magistrature italienne et bulgare.

3.1.4.2 Activités réalisées dans le cadre du plan d'action pour mineurs non accompagnés (MNA)

Résultats de l'EASO en matière de MNA, en 2014
4 réunions thématiques de coopération pratique entre experts sur les MNA
Conférence annuelle sur les mineurs non accompagnés
Évaluation du manuel de l'EASO sur l'évaluation de l'âge
Mise en place du réseau d'experts sur les questions liées aux enfants
Création d'une plateforme de l'EASO pour les activités liées aux enfants

⁽¹⁶⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Article-15c-Qualification-Directive-201195EU-A-judicial-analysis.pdf>

En 2014, l'EASO a continué à apporter son aide et à promouvoir la coopération pratique entre les États membres sur des questions liées aux mineurs non accompagnés dans le cadre du plan d'action de la Commission européenne sur les mineurs non accompagnés (2010-2014). 4 réunions thématiques de coopération pratique entre experts sur les mineurs non accompagnés ont été organisées durant l'année sur les sujets suivants: recherche des familles, intérêt supérieur de l'enfant dans le champ de la protection internationale, évaluation de l'âge et règlement de Dublin. Ces réunions ont abouti à la mise en place du réseau d'experts sur les questions liées aux enfants ainsi qu'à la création de la plateforme de l'EASO pour les activités liées aux enfants. Un outil pratique sur la recherche des familles a par ailleurs été mis en œuvre et devrait être publié en 2015.

Une enquête a été lancée sur le site web de l'EASO pour obtenir des retours d'information sur le rapport «EASO age assessment practice in Europe» publié l'année dernière, et la première évaluation du manuel a été finalisée. L'EASO a été invité à présenter ce rapport lors de diverses conférences thématiques. Le manuel a par ailleurs été utilisé pour soutenir les activités sur l'évaluation de l'âge mises en œuvre dans le cadre du plan d'aide spéciale pour Chypre.

La conférence annuelle sur les MNA s'est tenue les 9 et 10 décembre 2014 et a accueilli 33 représentants de 17 États membres, de la Commission européenne, de la FRA, du HCR et de 6 organisations de la société civile.

3.1.4.3 Traite des êtres humains (TEH)

Résultats de l'EASO en matière de TEH, en 2014
Réunion annuelle de coopération pratique entre experts sur la TEH
2 réunions de coordination avec le bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains
Contribution au rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de TEH
Aide à l'actualisation du programme du CEPOL sur la TEH

Dans le contexte de la mise en œuvre de la déclaration commune «Together against Trafficking in Human Beings» [Ensemble contre la traite des êtres humains] signée par les directeurs des agences JAI le 18 octobre 2011, à l'occasion de la 5^e journée européenne contre la traite des êtres humains, l'EASO a joué un rôle actif dans l'élaboration de la stratégie de l'UE en matière d'éradication de la traite des êtres humains (2012-2016).

Le Bureau a assisté à 2 réunions de coordination des personnes de contact en matière de TEH organisées par le bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre

la traite des êtres humains au sein de la DG Migration et affaires intérieures de la Commission européenne. Les réunions étaient axées sur les actions conjointes et les activités individuelles entreprises par les agences JAI dans le domaine de la TEH. L'EASO a ensuite coordonné un rapport sur les actions conjointes menées par les agences JAI pour lutter contre la TEH pour la période s'étalant d'octobre 2012 à octobre 2014. Le rapport se concentre sur les domaines dans lesquels les agences ont coopéré pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière d'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016, conformément à ses cinq priorités: identifier, protéger et aider les victimes de la traite; intensifier la prévention; renforcer les poursuites à l'encontre des passeurs; améliorer la coordination et la coopération des acteurs clés ainsi que la cohérence politique; sensibiliser davantage et apporter des réponses plus efficaces aux nouvelles pré-occupations concernant toute forme de traite des êtres humains. Il est joint au rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière d'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016 de la Commission européenne, qui a été présenté à la veille de la 8^e journée européenne contre la traite des êtres humains (18 octobre 2014).

Le Bureau a en outre coordonné un rapport complémentaire sur les actions individuelles de lutte contre la TEH élaboré par les agences JAI entre les mois d'octobre 2012 et octobre 2014.

En 2014, l'EASO a activement contribué à actualiser le programme du CEPOL sur la TEH et a organisé une réunion de coopération pratique entre experts à laquelle ont assisté des représentants de 16 pays de l'UE+ et de 9 organisations compétentes de la société civile.

3.1.5 Accueil

Résultats de l'EASO en matière d'accueil, en 2014
Création de synergies avec l'EPRA et l'ENARO
Atelier de coopération pratique sur les plans d'urgence
Élaboration du module de formation sur l'accueil

En 2014, l'EASO a commencé à renforcer ses capacités internes afin d'aider les États membres au niveau de leurs systèmes et conditions d'accueil. À cet effet, des synergies ont été développées avec des réseaux d'experts compétents dans le domaine, notamment avec l'European Network of Asylum Reception Organisations (ENARO) et l'European Platform of Reception Agencies (EPRA). Le Bureau a coorganisé la réunion du comité de pilotage de l'ENARO sur l'accueil des 3 et 4 avril 2014, lors de laquelle les 22 participants ont partagé leurs bonnes pratiques sur la formation dans le domaine de l'accueil et sur la gestion de l'accueil dans des situations

d'urgence. Une réunion de l'EASO et de l'EPRA a également été organisée à Malte en juin 2014. Le Bureau a également organisé un atelier de coopération pratique sur les plans d'urgence, qui a notamment étudié la possibilité de partager les capacités et les installations d'accueil. Il a par ailleurs entamé l'élaboration d'un module de formation spécifiquement consacré à l'accueil, qui sera finalisé en 2015. Le groupe de référence, composé d'experts provenant des États membres et d'organisations de la société civile, s'est réuni à trois reprises pour débattre des objectifs d'apprentissage, du groupe cible, de la structure et du contenu du module.

3.1.6 Liste des langues disponibles de l'EASO

L'EASO permet aux États membres d'avoir aisément accès aux langues disponibles dans les autres États membres grâce à sa liste de langues disponibles. En 2014, le Bureau a aidé Chypre à se servir de cette liste pour bénéficier des services d'interprétation d'autres États membres. En 2015, l'EASO se penchera sur l'élaboration d'une fiche d'informations sur la liste de langues disponibles et de solutions techniques pour faciliter son utilisation.

3.2 Aide spéciale de l'EASO

3.2.1 Aide aux États membres présentant des besoins spécifiques

Résultats de l'EASO en matière d'aide spéciale en 2014

3 plans d'aide spéciale pour Chypre, l'Italie et la Bulgarie

11 mesures, 39 experts déployés

En s'appuyant sur l'expérience des années précédentes, l'EASO a développé en 2014 d'autres mesures de soutien aux États membres ayant besoin d'une aide spéciale au niveau de leurs dispositifs d'asile et d'accueil. Le Bureau a apporté une aide sur mesure à l'Italie et à Chypre dans le cadre des plans d'aide spéciale signés, respectivement, en juin 2013 et en juin 2014. Cette aide a été fournie à la demande de ces États membres et conformément à l'évaluation effectuée par l'EASO, notamment sur la base des analyses réalisées dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation.

Dans le contexte du plan d'aide spéciale pour l'Italie⁽¹⁷⁾, le Bureau et l'Italie ont plus spécifiquement coopéré sur divers domaines d'action prioritaires, tels que la collecte et l'analyse de données, les informations sur les pays

d'origine, le système de Dublin, le système d'accueil, les capacités d'urgence et la formation d'une magistrature indépendante. L'EASO a par ailleurs fourni à l'Italie une aide technique et opérationnelle visant à renforcer les instruments dont elle dispose pour mettre en œuvre l'acquis communautaire en matière d'asile. 7 mesures de ce plan ont été mises en œuvre en 2014, avec le concours de 32 experts issus de 14 pays de l'UE+. L'EASO a appuyé le perfectionnement professionnel des membres des commissions territoriales chargées d'octroyer la protection internationale. Un exercice de cartographie du système italien de données relatives à l'asile a été réalisé avec des experts nationaux et des agents de l'EASO. Cette analyse des lacunes a permis de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration et de garantir un processus plus efficace de collecte des données. Dans la lignée de l'exercice de cartographie du système d'accueil italien réalisé par l'EASO en 2013, et sur la base de ses résultats et des exigences liées à la refonte de la directive sur les conditions d'accueil, les experts de l'EASO ont défini un ensemble de normes de qualité et de mécanismes en la matière. Un projet de directives pratiques sur la manière d'améliorer les outils de surveillance actuels a été élaboré sur cette base en étroite coopération avec les autorités italiennes.

La coopération avec le HCR, un partenaire clé au niveau de la mise en œuvre en Italie, a été renforcée en continu, notamment sur certains aspects de la procédure d'asile et des conditions d'accueil.

La mise en œuvre du plan d'aide spéciale pour Chypre⁽¹⁸⁾ a débuté en juillet 2014 avec les mesures d'aide dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement ouvert. Le Bureau a par ailleurs évalué les besoins liés au fonctionnement et à la gestion du centre d'accueil pour les demandeurs de protection internationale de Kofinou. Les experts de l'EASO ont élaboré des modalités de fonctionnement standard pour le centre agrandi en émettant des suggestions quant à sa structure, son fonctionnement et sa gestion. Dans le contexte des mesures d'aide au niveau du développement, de la mise en œuvre de méthodes pertinentes et de la formation dans le domaine de l'évaluation de l'âge, une formation spécialisée a été dispensée en grec à des dentistes nommés par le ministère de la santé. Au total, en 2014, 7 experts issus de 4 États membres ont contribué à la mise en œuvre de 4 activités dans le cadre du plan d'aide spéciale pour Chypre.

Le Bureau a également signé un plan d'aide spéciale avec le ministère bulgare de l'Intérieur, le 5 décembre 2014, dans l'objectif d'améliorer et de renforcer le système d'asile et d'accueil en Bulgarie. Ce plan court jusqu'à la fin du mois de juin 2016 et s'appuie sur les résultats de l'évaluation du plan opérationnel de l'EASO pour la Bulgarie mené en septembre 2014 (voir section 3.3).

⁽¹⁷⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-SPP-Italy-ELECTR-SIGNED.pdf>

⁽¹⁸⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-CY-OP.pdf>



Photo 4: Des participants à une formation de l'EASO, en Grèce.

Enfin, le Bureau a déployé des efforts tout au long de l'année pour renforcer son cadre pour l'octroi d'une aide spéciale aux États membres. Dans ce contexte, il a élaboré des procédures standardisées, mis en place un système de surveillance et d'évaluation et préparé un outil de communication opérationnel.

Une séance de la réunion plénière du forum consultatif de l'EASO, en 2014, a été consacrée aux outils et modalités permettant d'accroître la contribution de la société civile à la mise en œuvre des plans opérationnels et des plans d'aide spéciale.

3.2.2 Répartition

L'objectif du Bureau est de promouvoir, favoriser et coordonner l'échange d'informations et les bonnes pratiques sur la répartition dans l'UE. Dans ce cadre, l'EASO a participé en 2014 au forum de répartition annuel organisé par la Commission européenne et actualisé le rapport sur l'évaluation des activités de répartition dans l'UE à partir de Malte ⁽¹⁹⁾.

3.2.3 Task-force pour la Méditerranée

Résultats de l'EASO dans le cadre de la task-force pour la Méditerranée, en 2014

Projet pilote sur la collecte d'informations relatives au phénomène de facilitation pendant la procédure de décision en matière d'asile

6 projets pilotes sur le traitement conjoint

La task-force pour la Méditerranée (TFM) a été formée immédiatement après la tragédie qui s'est déroulée au large de Lampedusa, en octobre 2013, lorsque le naufrage d'un navire a provoqué la mort de plus de 300 migrants. La TFM réunit des experts de tous les États membres, de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de l'EASO, de Frontex, d'Europol, de la FRA et de l'EMSA pour étudier les mesures concrètes pouvant être prises pour régler ce problème. Les discussions ont abouti à l'adoption de la communication [COM(2013) 869 final] ⁽²⁰⁾ et d'un plan d'action par la Commission européenne, le 4 décembre 2013. La TFM a exploré différentes pistes d'action, dont huit ont été affectées à l'EASO.

Dans le cadre du plan d'action de la communication adoptée par la Commission sur la task-force pour la Méditerranée, l'EASO, aux côtés de Frontex, d'Europol et d'Eurojust, a pris part à un projet pilote conjoint visant à en apprendre davantage sur le phénomène de facilitation pour les personnes demandant une protection

⁽¹⁹⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EUREMA-fact-finding-report-EASO11.pdf>

⁽²⁰⁾ http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/20131204_communication_on_the_work_of_the_task_force_mediterranean_en.pdf

internationale. L'objectif de ce projet pilote était d'extraire des données anonymes à partir des informations fournies par les demandeurs de protection internationale sur les itinéraires qu'ils ont suivis et les conditions qu'ils ont vécues dans le cadre du processus normal d'entretien. Deux États membres ont participé au projet pilote, à savoir l'Italie et Malte. Les données regroupées et anonymisées recueillies par les autorités nationales compétentes respectives auprès de demandeurs arrivés sur le même bateau, en Italie et à Malte, en septembre et en octobre 2014, ont été transmises au Bureau. La principale conclusion était que la méthode utilisée pour le projet apportait de nouveaux éléments sur le phénomène de facilitation (en particulier en Europe) et engendrait une collecte de données systématique pouvant être utilisée pour une analyse stratégique à long terme. Cette approche peut donc offrir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur le phénomène. Dans un second temps, en 2015, le Bureau proposera de mettre en œuvre le projet pilote dans deux États membres qui ne se trouvent pas aux frontières extérieures de l'UE et de le réitérer en Italie et à Malte.

L'EASO a également mené 6 projets pilotes préliminaires sur le traitement conjoint dans le cadre de la TFM. L'objectif était de tester des éléments du flux de travail et des processus liés à la procédure d'asile et à l'accueil qui peuvent être réalisés conjointement par différents États membres et soutenus par les équipes d'appui en matière de traitement de l'EASO (experts de l'EASO et des États membres) dans le respect des paramètres de l'acquis communautaire en matière d'asile. Ces projets pilotes portaient sur les mineurs non accompagnés, les informations sur les pays d'origine, Dublin, l'enregistrement et la gestion des cas, et enfin l'évaluation de la vulnérabilité; 11 États membres ont été activement impliqués dans les activités liées au traitement conjoint. Une deuxième génération d'activités plus complexes a commencé à être élaborée à la fin 2014, après la présentation des rapports techniques sur les projets pilotes préliminaires au conseil d'administration de l'EASO.

Les résultats des projets pilotes achevés montrent qu'il est bel et bien possible de traiter conjointement certains aspects de la procédure d'asile. L'analyse des projets pilotes préliminaires a révélé le caractère prometteur du traitement conjoint, malgré la présence de certains défis essentiellement liés à la législation nationale. Cet élément souligne une fois de plus la nécessité de réaliser d'autres projets pilotes de plus grande envergure axés sur différents stades de la procédure d'asile. Les projets pilotes préliminaires ont renforcé la confiance de nombreux agents des États membres en leur permettant d'avoir accès aux dossiers d'autres États membres. Ils se sont aperçus qu'un agent chargé d'un cas d'asile ou un décideur d'un autre État membre était confronté à des défis de même nature que dans leur État, ce qui a instauré une atmosphère de solidarité très concrète qu'il convient de renforcer encore davantage.

3.3 Aide d'urgence de l'EASO

En 2014, l'EASO a continué à développer ses activités de soutien aux États membres dont les systèmes d'accueil et d'asile subissent des pressions particulières, en particulier la Grèce et la Bulgarie, et à améliorer sa capacité à réagir rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

3.3.1 Plan opérationnel pour la Grèce

Résultats du plan opérationnel de l'EASO pour la Grèce, en 2014

Mise en œuvre de la phase II du plan opérationnel pour la Grèce

11 équipes d'appui en matière d'asile, 4 séances de formation des formateurs, 4 visites d'étude

Préparation du plan d'aide spéciale pour la Grèce

L'EASO apporte une aide d'urgence à la Grèce depuis avril 2011. Avec l'aide de l'EASO et des autres acteurs impliqués, la Grèce a réalisé des avancées concrètes concernant la mise en place d'un système d'asile et d'accueil moderne apte à offrir une protection aux personnes dans le besoin. Si la Grèce a instauré une procédure d'asile en première et en deuxième instances ainsi qu'un nouveau système d'accueil, le Bureau a continué à l'aider à renforcer et consolider ses capacités, en 2014, au moyen de diverses activités de soutien. Une formation dans le domaine de l'accueil, les nouvelles dispositions du règlement de Dublin III, l'aide et le renforcement des capacités sur le plan de l'absorption des fonds de l'UE et le partage des bonnes pratiques avec d'autres États membres ont été quelques-unes des mesures clés de l'aide apportée dans le cadre de la phase II du plan opérationnel de l'EASO pour la Grèce ⁽²¹⁾. La phase II du plan opérationnel s'est achevée en décembre 2014.

Onze équipes d'appui en matière d'asile ont été déployées avec 12 experts de 9 États membres, 4 séances de formation des formateurs sur les modules du programme de formation de l'EASO ont été suivies par des fonctionnaires grecs chargés des questions d'asile et 4 visites d'étude ont été organisées dans différents États membres. Au total, 7 mesures du plan ont été mises en œuvre.

En juillet 2014, le Bureau a réalisé une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan opérationnel ⁽²²⁾. L'EASO et les autorités grecques compétentes ont par ailleurs engagé des discussions sur la poursuite de l'aide et la nature de celle-ci après 2014.

⁽²¹⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-OP-II-Greece.pdf>

⁽²²⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Interim-Assessment-Greece.pdf>



Photo 5: Signature du plan opérationnel de l'EASO pour la Bulgarie.

3.3.2 Plan opérationnel pour la Bulgarie

Résultats du plan opérationnel de l'EASO pour la Bulgarie, en 2014

Mise en œuvre de la phase I du plan opérationnel pour la Bulgarie

17 activités et 59 experts déployés

Préparation du plan d'aide spéciale pour la Bulgarie

Dans le cadre du plan opérationnel pour la Bulgarie ⁽²³⁾ signé le 17 octobre 2013, l'EASO a octroyé une aide technique et opérationnelle au pays jusqu'à la fin du mois de septembre 2014. Ce plan visait à aider la Bulgarie à faire face à l'accroissement de l'afflux de réfugiés ainsi qu'à améliorer et renforcer son dispositif d'accueil et d'asile en mettant en œuvre les instruments liés au RAEC.

Les mesures mises en œuvre par l'EASO pour soutenir la Bulgarie étaient réparties en trois catégories, à savoir aide opérationnelle, aide institutionnelle et aide horizontale. Une mission d'experts de haut niveau des États membres et des experts de l'EASO s'est rendue dans le pays du 17 au 21 février 2014 pour y réaliser une évaluation à mi-parcours de l'aide fournie par l'EASO, qui a donné lieu à la publication d'un rapport, le 26 février 2014. Le rapport soulignait que l'aide opérationnelle apportée à la Bulgarie lui permettait de réaliser d'importants accomplissements, et notamment d'optimiser et accélérer le flux de travail dans le cadre de la

procédure d'enregistrement et de décision en matière d'asile. La Bulgarie a réalisé des progrès considérables au niveau de l'augmentation de ses capacités d'accueil (jusqu'à une capacité totale de 5 940 lits) et de l'amélioration des conditions.

En septembre 2014, une équipe d'experts des États membres a réalisé l'évaluation finale du plan opérationnel de l'EASO pour la Bulgarie, avec le concours d'agents bulgares et de l'EASO. L'objectif était d'évaluer les résultats de l'aide de l'EASO (du 1^{er} novembre 2013 au 30 septembre 2014), particulièrement dans les domaines des procédures d'enregistrement et de décision en matière d'asile et des capacités d'accueil. Un plan d'aide spéciale de l'EASO ⁽²⁴⁾ pour la Bulgarie a été signé, le 5 décembre 2014, pour continuer à améliorer et renforcer les dispositifs d'asile et d'accueil du pays. Le plan courra jusqu'à la fin du mois de juin 2016.

⁽²³⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Operating-Plan-Bulgaria-SIGNED.pdf>

⁽²⁴⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/SSP-BG-2014-12-03.pdf>

3.3.3 Préparation à l'aide d'urgence

Résultats de l'EASO en matière de préparation à l'aide d'urgence, en 2014

238 membres de la réserve d'intervention «asile»

2 réunions des points de contact nationaux RIA

6 ateliers thématiques de coopération pratique

Afin de continuer à développer la capacité de l'EASO à réagir rapidement aux situations d'urgence et aux demandes d'appui des États membres, des efforts considérables ont été déployés, en 2014, pour renforcer le fonctionnement de la réserve d'intervention «asile» (RIA). Le Bureau a mis à jour le groupe de 238 experts devant être mis à disposition par les États membres, a maintenu une communication ouverte avec les points de contact nationaux (PCN) de la RIA sur toutes les questions afférentes aux équipes d'appui en matière d'asile et a fourni une aide permanente sur tous les dossiers liés aux conditions de déploiement de ces équipes. L'EASO a par ailleurs organisé 2 réunions avec les points de contact nationaux RIA afin de discuter des différents aspects et outils pertinents à l'égard du déploiement des experts, tels qu'une brochure relative à la participation à l'aide opérationnelle et un dossier d'information à l'intention des experts sélectionnés qui doit leur être remis avant le début des missions. Les participants ont également discuté des autres activités que le Bureau pourrait mettre en œuvre pour accroître la participation des experts et sont convenus d'une modification

des profils de la RIA. Le Bureau a par ailleurs entamé l'élaboration d'un système de retour d'information des autorités nationales.

Des ateliers thématiques de coopération pratique ont en outre été organisés au sujet des plans d'urgence, du traitement conjoint, de la communication opérationnelle, du financement européen et de la préparation d'une exposition de l'EASO sur les systèmes TIC soutenant la procédure d'asile prévue en 2015.

3.4 L'aide à l'information et à l'analyse de l'EASO

Résultats de l'EASO en matière d'aide à l'information et à l'analyse, en 2014

Création d'un système de requêtes de l'EASO

Système d'information et de documentation en cours de développement

Rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE

Phase II du système d'alerte précoce et de préparation

12 rapports mensuels d'analyse des tendances et 3 rapports trimestriels

7 rapports ad hoc

2 réunions du groupe pour la fourniture de statistiques

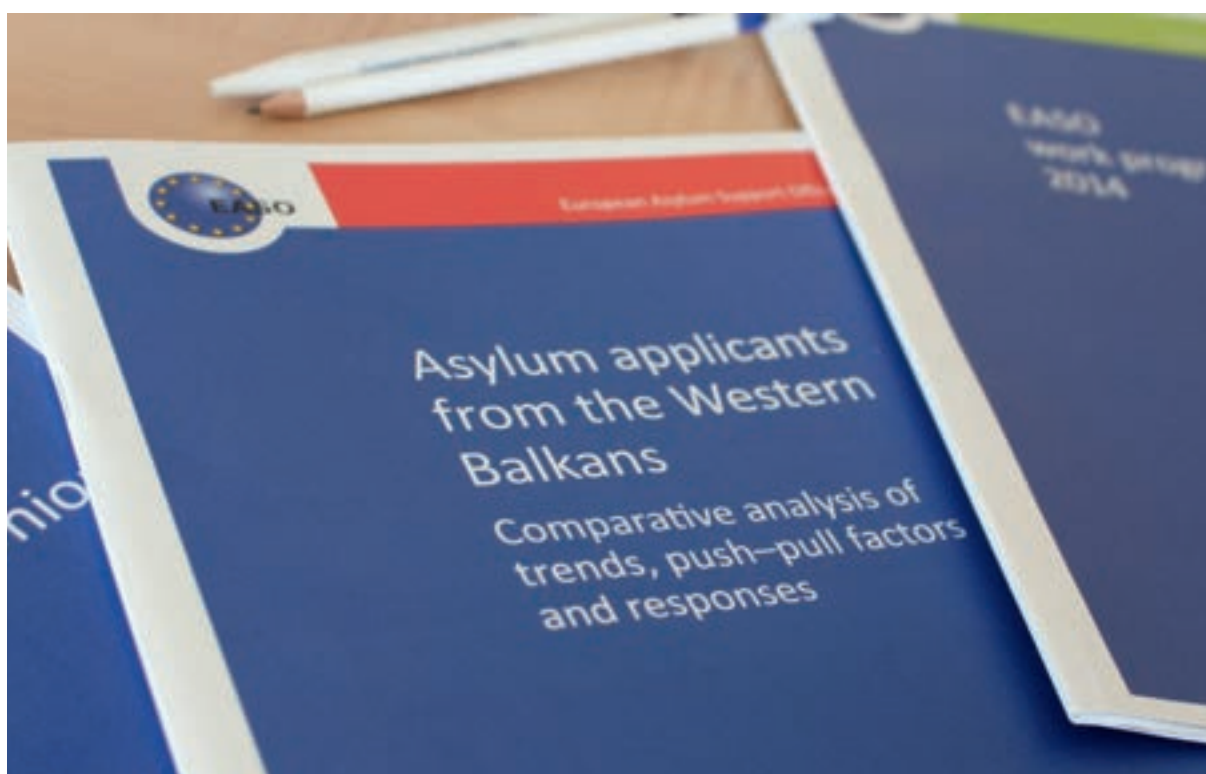


Photo 6: Publications de l'EASO.

Conformément à son mandat, le Bureau joue un rôle clé dans la collecte, l'analyse et l'échange d'informations pertinentes sur la gestion des cas d'asile et les capacités d'asile dans les pays de l'UE+. Il est essentiel de cerner les tendances et d'anticiper les besoins des États membres qui pourraient être soumis à des pressions particulières pour assurer le bon fonctionnement du RAEC.

La refonte du règlement de Dublin III a attribué des compétences supplémentaires à l'EASO en matière d'aide à l'information et à l'analyse. Conformément à l'article 33 du règlement, le Bureau joue un rôle clé dans un «mécanisme d'alerte rapide, de préparation et de gestion de crise» dans le domaine de l'asile. Le système d'alerte précoce et de préparation de l'EASO a pour but de fournir une image précise des flux actuels et des éventuels flux à venir de demandeurs de protection internationale vers l'UE et des capacités des États membres à les gérer conformément à l'acquis communautaire en matière d'asile.

3.4.1 Système d'information et de documentation (SID)

En 2014, l'EASO s'est attelé à la mise au point d'un système combiné de gestion des contenus et de base de données – le système d'information et de documentation (SID) – sous forme d'un outil informatique destiné à offrir un aperçu détaillé et actualisé du fonctionnement pratique du RAEC. Le SID comblera une lacune du dispositif de documentation actuel en matière d'asile et d'accueil, qui se caractérise par une grande quantité d'informations émises par différentes sources et dès lors souvent difficilement comparables ou accessibles.

Le SID a pour vocation de devenir une bibliothèque consultable qui fournit un aperçu exhaustif de la manière dont les différents pays de l'UE+ mettent en œuvre chaque étape clé de la procédure d'asile. Ces éléments clés incluent: l'accès à la procédure, la demande de protection internationale, les procédures de Dublin, la décision en première instance, la décision en seconde instance, l'accueil et la détention, le retour et le contenu de la protection/l'intégration. Un réseau SID d'experts issus des États membres devrait être constitué pour valider les informations figurant dans le SID et les actualiser régulièrement, de manière à permettre aux utilisateurs de consulter, comparer et analyser les pratiques des différents pays de l'UE en matière d'asile.

En 2014, le Bureau a lancé une version pilote du SID et présenté le concept à son conseil d'administration ainsi qu'à la société civile, lors de la réunion plénière du forum consultatif qui s'est tenue en décembre 2014.

Afin de répondre aux besoins croissants des États membres, le Bureau a mis en place, en juillet 2014, un système de requêtes qui permet aux pays de l'UE+ de publier des questions écrites sur les aspects pratiques

du régime d'asile européen commun (RAEC) ainsi que sur d'autres thématiques liées aux politiques et pratiques des pays de l'UE+ en matière d'asile et d'y recevoir rapidement des réponses. Plusieurs questions ont été publiées, dont certaines par le Bureau lui-même, lors de la phase pilote qui a duré six mois. Les informations collectées grâce au système de requêtes viendront alimenter le SID en promouvant les synergies internes et une gestion cohérente des connaissances.

3.4.2 Rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE

En 2014, l'EASO a publié son troisième rapport annuel de référence, le rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne⁽²⁵⁾. Le rapport a fourni une vue d'ensemble complète de la situation de l'asile au sein de l'UE en examinant les demandes de protection internationale, en analysant les données relatives aux demandes et aux décisions et en se concentrant sur certains des principaux pays d'origine des demandeurs. Le rapport s'est particulièrement focalisé sur trois flux qui soulignaient les fortes différences entre les demandeurs d'asile au sein de l'UE: la Syrie, la Fédération de Russie et les Balkans occidentaux.

Le rapport a également mis en lumière les principales avancées sur le plan des politiques nationales/européennes, des changements législatifs et de la jurisprudence. Le Bureau a notamment adopté l'acquis communautaire en matière d'asile, en juin 2013 (y compris les versions révisées de la directive sur les conditions d'accueil, de la directive sur les procédures d'asile, du règlement de Dublin et du règlement Eurodac), qui a marqué la fin du processus de révision, la version révisée de la directive relative aux conditions requises ayant été adoptée en 2011.

Conformément au règlement (CE) n° 862/2007, Eurostat était la principale source de données statistiques utilisées pour le rapport annuel. L'EASO coopère avec Eurostat au niveau de la conformité, des rappels et de la cohérence des ensembles de données publiés sur son site web à des fins d'assurance qualité. Les données rassemblées par le Bureau grâce au système de collecte de données ont livré des renseignements supplémentaires qui permettront de consolider l'analyse déjà réalisée dans le rapport et d'accroître le nombre de références statistiques dans les sections thématiques. Par ailleurs, quelque 40 parties prenantes, dont 28 États membres, le HCR et 15 organisations de la société civile, ont apporté leurs contributions au rapport.

Le rapport annuel a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO, le 26 mai 2014, et a été présenté au public à Bruxelles le 7 juillet, lors d'une conférence

⁽²⁵⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-AR-final1.pdf>

ouverte aux États membres et à la société civile qui a accueilli quelque 100 participants. Il a par ailleurs été traduit en cinq langues (EN, FR, ES, DE, IT) pour promouvoir sa large diffusion.

3.4.3 Système d'alerte précoce et de préparation

En mars 2014, l'EASO a entamé la phase II de son système d'alerte précoce et de préparation. Ce système est axé sur la première instance de la procédure d'asile et vise à collecter des données répondant à quatre indicateurs (demandeurs, demandes de retrait, décisions et dossiers en attente). 30 pays de l'UE+ livrent régulièrement des données mensuelles deux semaines après la fin du mois. Le système de collecte de données constitue un accomplissement considérable, compte tenu des spécificités propres à chaque système d'asile national sur le plan organisationnel ainsi que des divergences majeures en matière de collecte de données et de rédaction de rapports au sein de l'UE. Depuis l'introduction des indicateurs de la phase II, le Bureau a pu ajouter de nouvelles informations à ses produits analytiques habituels et fournir une analyse mensuelle ponctuelle aux pays de l'UE+ et à la Commission européenne.

Conformément au processus convenu, le système d'alerte précoce et de préparation devrait être développé par étapes. En novembre 2014, le Bureau a mené une enquête avec les membres du groupe pour la fourniture de statistiques (GPS) au sujet des autres indicateurs et ventilations qui pourraient éventuellement être intégrés à la phase III de la collecte des données. Des indicateurs potentiels portant sur l'accès à la procédure, l'accueil, Dublin et le retour ont ainsi pu être épinglés avant d'être examinés lors de la réunion du conseil d'administration du mois de décembre.

En 2014, l'EASO a publié 12 rapports mensuels d'analyse des tendances, 3 rapports trimestriels⁽²⁶⁾ et 7 rapports ad hoc (à savoir des notes sur l'alerte précoce, des mises au point sur la situation et des évaluations d'impact). Si ces documents étaient limités à l'UE et destinés aux membres du conseil d'administration, le Bureau a également apporté 10 contributions sur les dernières tendances en matière d'asile pour son bulletin d'information, un document public largement diffusé.

Diverses réunions ont été organisées avec les membres du GPS, le groupe consultatif de Dublin et les partenaires institutionnels du GPS au sein de l'UE. L'EASO a également participé au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques en matière de migrations et renforcé sa coopération avec d'autres agences JAI, notamment avec Frontex et eu-LISA, dans le but de partager les données et les analyses statistiques. En 2014, l'EASO

a consolidé sa coopération avec Frontex dans le domaine du partage des données et de l'analyse conjointe. C'est ainsi que les deux agences partagent désormais leurs analyses de tendances mensuelles et organisent des vidéoconférences hebdomadaires pour échanger leurs informations utiles sur les flux migratoires mixtes dans l'UE. Le Bureau a également poursuivi sa coopération dans le domaine du mécanisme de suivi de la libéralisation du régime des visas en contribuant à l'évaluation annuelle des risques de Frontex, au rapport annuel de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'UE ainsi qu'à plusieurs rapports conjoints ad hoc sur les pays tiers demandés par la Commission européenne.

Dans le cadre de son travail, le Bureau a également apporté une aide technique dans le domaine de la collecte et de la gestion des données à l'Italie, à la Bulgarie et à Chypre.

3.5 Aide de l'EASO aux pays tiers

Résultats de l'EASO en matière d'aide aux pays tiers

Cartographie des cycles de réinstallation dans l'UE+

10 activités du projet IEVP avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie

Création du réseau de dimension extérieure

Dans le domaine des migrations et de l'asile, les dimensions intérieure et extérieure sont étroitement liées: il est impossible d'aborder la question sans prendre en compte la coopération avec des pays tiers. L'aide de l'EASO aux pays tiers s'aligne sur la stratégie d'action extérieure de l'EASO⁽²⁷⁾, elle-même conforme aux politiques et priorités globales de l'UE en matière de relations extérieures, et plus particulièrement à l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), à la politique européenne de voisinage (PEV) et à la stratégie d'élargissement de l'Union européenne.

3.5.1 Réinstallation

Dans le domaine de la réinstallation, l'EASO entend jouer un rôle de coordination en favorisant l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres, en étroite coopération avec le HCR et l'OIM. Conformément à cet objectif, le Bureau a réalisé, en 2014, une cartographie des cycles de réinstallation dans les pays de l'UE+, dont les résultats ont été examinés lors d'une réunion organisée en novembre dans le cadre des activités de l'EASO sur la dimension extérieure.

Le Bureau a participé activement à 2 réunions du groupe restreint sur la Syrie, aux consultations tripartites annuelles sur la réinstallation (ATCR) ainsi qu'au groupe

⁽²⁶⁾ <https://easo.europa.eu/asylum-trends-analysis/quarterly-report/>

⁽²⁷⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-External-Action-Strategy.pdf>

de travail compétent, à la réunion du comité de pilotage du réseau de référence européen et au forum annuel de la réinstallation et de la répartition organisé par la Commission européenne. Il a par ailleurs élaboré 3 scénarios de projet pilote sur le déploiement d'experts en réinstallation de l'UE à l'égard de la crise des réfugiés syriens.

3.5.2 Dimension extérieure et renforcement des capacités dans les pays tiers

Le travail réalisé par l'EASO pour mettre en œuvre la dimension extérieure du RAEC est coordonné dans le cadre de sa stratégie d'action extérieure. Conformément à cette stratégie, le Bureau a participé à un projet financé par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et portant sur la contribution de la Jordanie au travail de l'EASO et sur celle de la Tunisie et du Maroc au travail de l'EASO et de Frontex. Le projet a été lancé le 1^{er} mars 2014 et durera 18 mois. Il favorise une meilleure compréhension de la fonction, des opérations et des activités de l'EASO et de Frontex et du rôle joué par les États membres de l'UE. Il évalue et recense les besoins de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie en matière d'assistance technique ainsi que la pertinence des outils de l'EASO et de Frontex en vue de leur adaptation éventuelle. Ce projet s'adresse aux autorités en charge de l'asile et de la gestion des frontières, toutes deux dotées de responsabilités opérationnelles (y compris les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la justice) ainsi qu'aux autorités pratiquant des activités d'appui (telles que l'échange d'information, le renforcement des capacités, la coopération internationale et d'autres activités juridiques).

Le projet IEVP est la première initiative entreprise par le Bureau dans le cadre de la dimension extérieure du régime d'asile européen commun. Il coopère à cet égard avec les pays avec lesquels l'UE a conclu un partenariat de mobilité. En mars, en avril et en juin 2014, des

représentants de l'EASO se sont rendus en Jordanie, au Maroc et en Tunisie et ont pu y rencontrer les autorités et acteurs compétents. Au total, 10 activités du projet IEVP ont été mises en œuvre en 2014, dont 2 visites d'étude d'agents tunisiens et jordaniens en Suède, en Autriche et en République tchèque et 2 séminaires thématiques au Maroc sur les procédures accélérées à l'aéroport et les procédures de recours. Des agents originaires des trois pays cibles ont pris part à la formation régionale organisée par le Bureau, en novembre 2014, et consacrée aux modules essentiels «Inclusion» et «Évaluation des preuves». Plusieurs publications clés de l'EASO et de Frontex ainsi qu'un module de formation de l'EASO ont été traduits en français et en arabe.

Le Bureau a par ailleurs mis en place, en 2014, son réseau de dimension extérieure afin d'instaurer un échange et de partager les informations avec les États membres, la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure, les agences JAI compétentes et les organisations internationales. Les membres du réseau se sont réunis à l'occasion d'un atelier organisé en novembre, qui était axé sur les instruments dont dispose l'EASO pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays tiers concernés. Le dialogue entre les acteurs pertinents a été renforcé et leurs contributions ont été coordonnées en vue de la préparation des programmes de protection et de développement régional en Afrique du Nord.

Dans l'exercice de son mandat relatif à la dimension extérieure, le Bureau a également organisé une formation régionale consacrée aux modules essentiels «Inclusion» et «Techniques d'entretien», à Istanbul, en décembre 2014. Les formations ont bénéficié d'une large participation géographique, notamment des pays visés par le projet IEVP ainsi que du Liban, des Balkans occidentaux, de la Turquie et de l'Ukraine. Enfin, des évaluations des besoins ont été lancées dans les régions géographiques ciblées (à savoir les Balkans occidentaux et les pays PEV).

4. Cadre et réseau de l'EASO

4.1 Conseil d'administration

Chiffres clés concernant le conseil d'administration de l'EASO, en 2014

3 réunions du conseil d'administration organisées

5 documents de programmation adoptés

Le conseil d'administration est l'organe de l'EASO chargé de l'administration et de la planification. En 2014, il était composé de 31 membres et observateurs (un membre par État membre, à l'exception du Danemark, qui est invité en qualité d'observateur, deux membres de la Commission européenne et un membre sans droit de vote du HCR). Des représentants des pays associés



Photo 7: Conseil d'administration de l'EASO.

(Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) ont par ailleurs été invités à participer à ses réunions en tant qu'observateurs. En outre, Frontex a été régulièrement invité à prendre part aux débats du conseil d'administration qui relèvent de son domaine de compétence, notamment en ce qui concerne la situation en matière d'asile dans l'Union européenne et le système d'alerte précoce et de préparation.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, en mai, en septembre et en décembre 2014. Le haut-commissaire des Nations unies a assisté à la réunion du mois de septembre.

En 2014, le conseil d'administration a adopté les documents et décisions suivants:

- le programme de travail pluriannuel 2016-2018;
- le programme de travail 2015;
- le plan pluriannuel relatif à la politique du personnel 2016-2018;
- le budget 2015 de l'EASO;
- le rapport d'activité annuel 2013;
- le rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE;
- la décision du conseil d'administration n° 21 du 26 mai 2014 relative à la contribution de l'EASO aux frais de scolarité des enfants fréquentant une école privée/internationale à Malte afin de favoriser leur intégration dans leur environnement local;
- la décision du conseil d'administration n° 22 du 26 juin 2014 adoptant un avis sur les comptes définitifs de l'EASO pour 2013;
- la décision du conseil d'administration n° 23 du 1^{er} décembre 2014 adoptant les modalités d'application du statut du personnel.

En 2014, l'EASO s'est particulièrement employé à promouvoir des discussions utiles et constructives durant les réunions du conseil d'administration et a organisé des séances de «brainstorming» visant à favoriser les échanges sur la gestion pratique du RAEC.

Le conseil d'administration a régulièrement été tenu à jour de la situation en matière d'asile dans l'UE+. Les membres et représentants ont discuté des tendances, des défis et des bonnes pratiques en la matière.

Le conseil d'administration a débattu des progrès liés à la mise en œuvre des activités dans le cadre de la task-force pour la Méditerranée et des mesures d'aide de l'EASO en faveur de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie et de Chypre. Une attention particulière a été portée à la formation et au perfectionnement professionnel, aux processus de gestion de la qualité ainsi qu'aux COI et au développement du portail COI. Concernant le système d'alerte précoce et de préparation, le conseil d'administration a discuté de la mise en œuvre de la phase II du processus et a reçu les rapports mensuels et trimestriels sur l'asile. Enfin, le conseil d'administration a adopté la stratégie en matière de communication de l'EASO, nommé les membres du comité de pilotage de l'évaluation externe de l'EASO et a régulièrement été tenu au courant de l'évolution du processus d'évaluation.

4.2 Coopération avec la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen

Résultats de la coopération de l'EASO avec les institutions européennes, en 2014

Réunions régulières avec la Commission européenne

2 visites de haut niveau organisées avec le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne

10 réunions avec le Conseil de l'Union européenne

3 réunions conjointes de comités de contact

En tant qu'agence européenne indépendante, l'EASO agit dans le respect des politiques et du cadre institutionnel de l'UE. En 2014, l'EASO a soumis au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne (entre autres) son programme de travail annuel, son rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE, son rapport d'activité annuel,



Figure 2: Réseau d'acteurs de l'EASO.

ses comptes définitifs ainsi qu'un rapport d'évaluation sur la situation en Bulgarie. Par ailleurs, il a présenté aux institutions européennes sa contribution aux directives pluriannuelles dans le domaine de la JAI.

Le Bureau a organisé régulièrement des réunions bilatérales avec la Commission, à divers niveaux. La coopération structurée a été poursuivie avec la Commission européenne, cette dernière étant membre officiel du conseil d'administration de l'EASO. L'ancienne commissaire européenne aux affaires intérieures, Cecilia Malmström, s'est rendue à l'EASO, en septembre, pour discuter des réalisations du Bureau et des progrès réalisés dans la consolidation de la mise en œuvre du régime d'asile européen commun, ainsi que des dernières tendances en matière d'asile.

Les relations entre l'EASO et la DG Migration et affaires intérieures ont été développées. Le Bureau a étroitement collaboré avec elle sur des questions administratives ainsi que sur des questions opérationnelles et de politique. L'EASO a par ailleurs étroitement collaboré avec la Commission en organisant des réunions conjointes de comités de contact et des réunions consécutives à celles-ci sur la directive relative aux conditions requises, la directive sur les procédures d'asile et le règlement Dublin.

Le Bureau a également travaillé en collaboration avec la Commission européenne et le réseau européen des migrations (REM) sur les processus de rédaction de leurs rapports respectifs en matière d'asile. En 2014, le Bureau a régulièrement participé aux réunions du comité de pilotage du REM et aux réunions des PCN.

Il a également renforcé sa coopération avec d'autres DG et services de la Commission, par exemple avec la DG Coopération internationale et développement (DG DEVCO) et le SEAE pour l'élaboration de la stratégie d'action extérieure de l'EASO et la mise en œuvre du projet IEVP, avec Eurostat pour la collecte de données sur l'asile, avec la DG Budget concernant les aspects budgétaires et financiers et avec la DG Ressources humaines et sécurité en ce qui concerne les ressources humaines.

Concernant le Conseil de l'Union européenne, le Bureau a participé, sous les présidences grecque et italienne du Conseil, à 4 réunions du Conseil des ministres «Justice et affaires intérieures» ainsi qu'à 6 réunions du Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA) et à des réunions de groupes de travail à haut niveau. Le Bureau a tout particulièrement contribué aux débats relatifs à la situation en matière d'asile dans l'UE (avec un accent spécifique sur la Syrie et la Méditerranée), au plan d'action de l'UE sur les pressions migratoires,

au traitement conjoint des demandes de protection internationale et aux actions entreprises dans le cadre de la task-force pour la Méditerranée. Enfin, le Bureau a accueilli une visite de haut niveau d'une délégation du Conseil de l'Union européenne emmenée par M. Rafael Fernandez-Pita, directeur général de la DG Justice et affaires intérieures.

En ce qui concerne le Parlement européen, le Bureau a participé à diverses réunions des commissions CONT et LIBE (libertés civiles, justice et affaires intérieures), lors desquelles il a fourni des fiches d'information sur l'analyse des tendances et présenté le rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE ainsi que son rapport d'activité annuel 2013. Il a également organisé au mois de juin une journée d'informations sur l'EASO au sein du Parlement européen, à Bruxelles, à l'occasion de laquelle il a fourni du matériel d'information sur ses activités.

4.3 Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales

Résultats de la coopération de l'EASO avec le HCR et d'autres organisations internationales, en 2014

Réunion de haut niveau avec le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés

Réunion bilatérale avec le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants

Participation régulière aux réunions de la CDGSI et des CIG

Dans l'exercice de son mandat, le Bureau a, en 2014, travaillé en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes. L'EASO et le HCR ont signé un accord de travail, en 2013, qui favorisait et renforçait leur coopération dans tous les domaines couverts par le règlement de l'EASO. En 2014, cette coopération a essentiellement porté sur les domaines de la formation, des processus de gestion de la qualité, de l'analyse des tendances, des mineurs non accompagnés, de la réinstallation, de la dimension extérieure du RAEC, de l'aide spéciale et de l'aide d'urgence. Une réunion à haut niveau avec le haut-commissaire António Guterres a eu lieu en septembre 2014, et le Bureau a également accueilli une consultation de hauts dirigeants en août 2014. Le HCR a participé au conseil d'administration de l'EASO en tant que membre sans droit de vote et a partagé des fiches d'information ponctuelles. Le bureau de liaison permanente du HCR auprès de l'EASO, basé à Malte, a par ailleurs activement participé aux activités mises en œuvre par le Bureau tout au long de l'année et assisté à plus de 30 réunions et ateliers.

Une réunion bilatérale entre l'EASO et le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, M. Crépeau, a été organisée, en décembre 2014, à l'occasion de sa visite à Malte. Le Bureau a fourni des informations sur son travail et livré un aperçu des dernières tendances et statistiques en matière d'asile dans l'UE+.

L'EASO a également préservé des liens étroits avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes en matière d'asile, telles que le Conseil de l'Europe, la conférence des directeurs généraux des services d'immigration (CDGSI), les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations (CIG) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'EASO a également procédé régulièrement à des échanges de vues avec le Conseil de l'Europe et l'OIM et contribué à leur travail. Le Bureau a par ailleurs participé aux réunions du comité de pilotage ainsi qu'à des conférences et ateliers de la CDGSI. Sur la base d'un échange de courriers, il a en outre régulièrement pris part aux groupes de travail des CIG, et son directeur exécutif a participé au cycle entier de consultations.

4.4 Coopération avec les pays associés

Résultats de la coopération de l'EASO avec les pays associés, en 2014

Mise en œuvre provisoire de l'arrangement sur la participation de la Norvège à l'EASO

La décision 2014/301/UE du Conseil de l'Union européenne relative à la conclusion de l'arrangement entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège sur les modalités de sa participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile a été adoptée, en mai 2014. Entre août et septembre, des représentants de la Norvège et du Bureau se sont rencontrés à deux reprises, à Malte et à Oslo, afin de finaliser les modalités pratiques liées à l'arrangement, qui est applicable à titre provisoire depuis mars 2014. Une contribution financière de la Norvège a été incluse dans le budget de l'EASO, et les fonctionnaires norvégiens ont activement participé aux activités organisées par le Bureau.

Les arrangements avec les autres pays associés (Islande, Liechtenstein et Suisse) ont été initiés en 2013 et se trouvent à différents stades du processus de négociation et de ratification.



Photo 8: Réunion plénière du forum consultatif.

4.5 Coopération avec les agences de l'UE

Chiffres clés de la coopération de l'EASO avec les agences de l'UE, en 2014

3 réunions du groupe de contact organisées avec les agences JAI

Organisation de la réunion des directeurs des agences JAI

Organisation de la réunion des attachés de presse et multiplicateurs de communication

Signature d'un accord de travail avec eu-LISA

Participation à 4 réunions du réseau des agences de l'UE

Le Bureau a repris la présidence du réseau des agences JAI en 2014. Cette année, les agences JAI ont focalisé leurs activités bilatérales et multilatérales sur deux domaines clés: la coopération stratégique et horizontale, d'une part, et la coopération opérationnelle, d'autre part. La Commission européenne (tant par l'entremise de la DG Migration et affaires intérieures que de la DG Justice et consommateurs en leur qualité de DG partenaires) et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont été étroitement impliqués dans le travail du réseau des agences JAI et y ont pris une part active.

En 2014, les agences JAI ont maintenu des contacts formels et informels permanents et organisé des réunions régulières sur leurs activités. Dans le but de renforcer leur coopération globale et leurs canaux de coordination,

trois réunions du groupe de contact des agences JAI ont été organisées au siège de l'EASO, à Malte, en janvier, en avril et en septembre, tandis qu'une réunion des directeurs des agences JAI a été organisée par l'EASO en novembre. De nombreuses activités ont été planifiées et mises en œuvre tout au long de l'année au sein du réseau des agences JAI. Le Bureau a organisé une réunion d'experts sur la traite des êtres humains, une réunion de coordination en matière de formation ainsi qu'une réunion des attachés de presse et multiplicateurs de communication JAI avec la participation des agences JAI.

Au niveau stratégique, le Bureau a étroitement coopéré avec le réseau d'agences JAI pour mettre au point un document conjoint ⁽²⁸⁾ définissant les questions transversales d'intérêt commun ainsi que la contribution de la coopération interagences à la mise en œuvre efficace des directives stratégiques relatives à la planification législative et opérationnelle pour les prochaines années dans le domaine JAI, que le Conseil européen a adoptées en juin 2014. L'EASO a coordonné la préparation du rapport final sur les activités de coopération des agences JAI, en 2014. Ce rapport a été présenté au Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), au mois de décembre, par le directeur exécutif du Bureau et a également été remis au Parlement européen et à la Commission européenne.

⁽²⁸⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/20141105-HoAgencies-Joint-statement-FINAL.pdf>

Le 4 novembre 2014, l'EASO et eu-LISA ont signé un accord de travail ⁽²⁹⁾ visant à renforcer la coopération entre les deux agences actives dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Dans le cadre du réseau plus vaste des agences décentralisées de l'UE, le Bureau a activement participé, en 2014, à 4 réunions des directeurs d'administrations et d'agences et a apporté des contributions à diverses consultations et enquêtes.

4.6 Forum consultatif

Résultats du forum consultatif de l'EASO, en 2014
3 groupes de consultations ciblés créés
70 organisations consultées
1 journée et demie de réunion plénière à Bruxelles avec conférence thématique
100 contributions reçues de la société civile
Conférence de lancement du rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE

Dans le domaine de l'asile, l'implication de la société civile se caractérise par un large éventail d'organisations actives aux niveaux local, régional, national, européen et international. Ces organisations aux formes et fonctions diverses jouent un rôle clé dans les discussions sur les politiques et pratiques en matière d'asile aux niveaux national et européen et dans leur mise en œuvre et ont favorisé la mise en place de procédures d'asile équitables et précises, notamment en portant certains cas devant la Cour européenne de justice et la Cour européenne des droits de l'homme. Le Bureau a veillé à maintenir le dialogue avec la société civile en marge des activités menées tout au long de l'année. En 2014, 3 groupes de consultation ciblés ont été mis en place et plus de 70 organisations de la société civile ont été consultées sur des documents clés de l'EASO, notamment sur le programme de travail 2015, le rapport annuel 2013 sur la situation en matière d'asile dans l'UE, le matériel de formation, les outils de gestion de la qualité et les rapports relatifs aux informations sur les pays d'origine. Le rapport annuel a été présenté au public, à Bruxelles, le 7 juillet, à l'occasion d'une conférence à laquelle ont assisté quelque 100 représentants de la société civile. Au moyen d'un appel à contributions publié sur le site web du Bureau, en 2014, le directeur exécutif a invité les membres du forum consultatif à lui fournir des renseignements sur les activités qu'ils avaient développées durant l'année et qui avaient contribué à leurs yeux à la mise en œuvre du RAEC aux niveaux local, régional, national ou européen.

Le Bureau a tenu compte de toutes les contributions pertinentes fournies par la société civile. Il a par ailleurs organisé la séance plénière du forum consultatif ⁽³⁰⁾, en décembre 2014, à Bruxelles. L'objectif de cette réunion était de revenir sur l'expérience de l'année précédente vis-à-vis de la coopération avec la société civile, d'en tirer les enseignements nécessaires et de définir les axes de la future coopération. Plus de 100 représentants d'une soixantaine d'organisations différentes se sont inscrits à la réunion de 2014. Outre les habituelles discussions ciblées sur l'implication de la société civile dans les différents domaines d'action du Bureau, la réunion de 2014 comportait également une conférence thématique d'une journée avec plus de 20 orateurs, axée sur les plans d'urgence, la réaction des États membres aux afflux de demandeurs d'asile érythréens, les différents statuts de protection octroyés aux demandeurs syriens et le recours à l'article 15 de la directive relative aux conditions requises (sur les conditions à remplir pour être considéré comme personne pouvant bénéficier de la protection subsidiaire). Les participants se sont dits satisfaits de l'activité et ont appelé à une coopération renforcée entre l'EASO et la société civile.

⁽²⁹⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Working-arrangement-EASO-eu-LISA.pdf>

⁽³⁰⁾ <https://easo.europa.eu/easo-consultative-forum/report-of-the-4th-consultative-forum-plenary-meeting/>

5. Organisation de l'EASO

5.1 Gestion des ressources

En 2014, la structure organisationnelle interne de l'EASO était présidée par le directeur exécutif, qui était directement soutenu par un bureau administratif ainsi que par le comptable et les chefs des quatre centres ou unités suivants:

- unité «Affaires générales et administration» (GAAU);
- centre d'information, de documentation et d'analyse (CIDA);
- centre d'appui opérationnel (COS);
- centre de formation, de qualité et d'expertise (CTQE).

Tout au long de l'année, le directeur exécutif et les quatre chefs d'unité/de centre se sont réunis chaque semaine dans le cadre d'une réunion de l'équipe de gestion pour faire le bilan des activités et de l'organisation de l'EASO et aborder les activités à venir. Sont venues s'y ajouter des réunions thématiques à haut niveau sur le contenu horizontal clé lié à des questions d'organisation.

Sous réserve des informations détaillées mentionnées dans le rapport d'activité annuel consolidé 2014, voici un aperçu global du personnel et du budget en 2014. L'EASO comptait 79 membres du personnel à la fin de 2014, dont 34 administrateurs, 14 assistants, 19 agents contractuels et 12 experts nationaux détachés. Au total, 23 nationalités des États membres de l'UE étaient représentées au sein du Bureau à la fin de 2014. L'EASO a mené à bien 25 procédures de recrutement, bien que plusieurs concours concernant des postes prévus au tableau des effectifs pour 2014 n'aient été finalisés qu'au début de l'année suivante. En termes d'équilibre hommes/femmes, l'EASO compte 47 agents de sexe féminin (59 %) et 32 de sexe masculin (41 %). Le comité du personnel de l'EASO élu en septembre 2013 a réalisé ses activités de manière régulière, conformément à son mandat.

En 2014, le Bureau a réalisé la première évaluation annuelle du personnel. À titre exceptionnel, le premier rapport d'évaluation couvrait l'année 2012 en plus de l'année 2013 pour les membres du personnel ayant

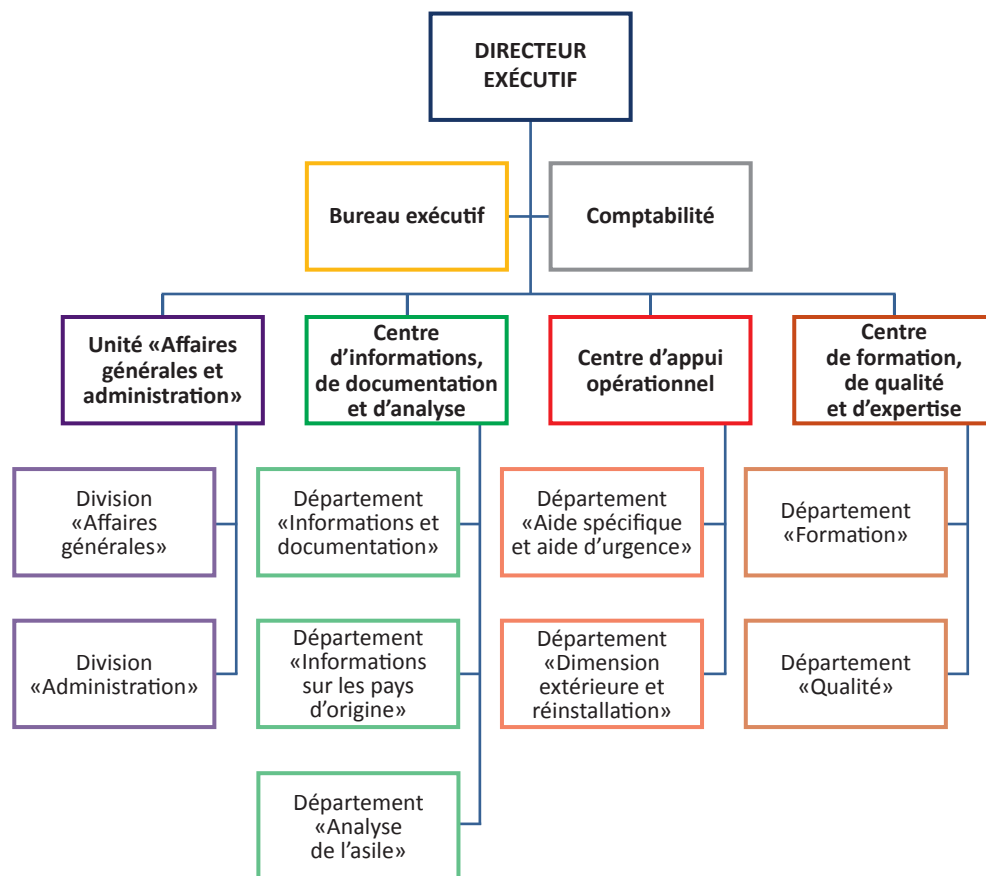


Figure 3: Organigramme de l'EASO.



Photo 9: Journée d'information sur l'EASO, en Belgique.

travaillé pendant ces deux années. Sur la base de cette évaluation, la première reclassification aura lieu en 2015, puisque certains des agents temporaires et contractuels ont été recrutés à partir de la seconde moitié de l'année 2011 et seront donc éligibles à une promotion. Les règles et procédures appliquées par l'EASO sont conformes aux dispositions pertinentes du statut du personnel, à savoir à ses articles 43 et 45, ainsi qu'aux articles 15, 54 et 87 du RAA.

En mai 2014, le conseil d'administration a adopté une décision relative à la contribution de l'EASO aux frais de scolarité des enfants fréquentant une école privée/internationale à Malte afin de favoriser leur intégration dans leur environnement local. Cette décision prévoit d'octroyer aux membres du personnel dont les enfants fréquentent ces écoles une aide financière appropriée pour les frais de scolarité annuels, en tenant compte de l'élaboration d'une approche durable et équilibrée entre le soutien financier pour les frais scolaires annuels et les dépenses du Bureau. En 2014, l'EASO a organisé divers événements culturels et sociaux pour les membres de son personnel, notamment 8 activités thématiques, qui visaient à tenir ces derniers informés des dossiers importants et à consolider leur esprit d'équipe.

En ce qui concerne le budget et sa mise en œuvre, le budget 2014 de l'EASO s'élevait approximativement à 15,6 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement, y compris le financement affecté au projet PEV et la contribution financière de la Norvège. Le budget a été révisé à mi-parcours ainsi qu'à la fin de l'année et 2 modifications ont été adoptées.

L'EASO a continué à renforcer ses capacités de planification, de suivi et de déclaration relatives aux processus d'achats et de sous-traitance. Il a mis en œuvre le plan

de passation de marchés 2014 et a, dans le respect de celui-ci, mené à bien 5 appels à contributions, 5 appels d'offre inférieurs à 60 000 euros, 83 procédures négociées inférieures à 15 000 euros et 2 procédures négociées exceptionnelles. Au total, 2 200 avis ont été fournis au sujet de la passation de marchés et un suivi permanent a été assuré.

Les infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été renforcées pour appuyer les activités opérationnelles, en particulier dans le domaine du système d'alerte précoce et de préparation, du portail COI commun et de la diffusion des informations. Le Bureau a mené à bien 20 projets liés aux TIC, adopté un plan de gouvernance pour la gestion de projets et rédigé la stratégie sur les TIC. L'infrastructure technique de récupération des données en cas de sinistre a été achevée et est prête à être transférée à eu-LISA.

Conformément aux recommandations du service d'audit interne et de la Cour des comptes européenne, l'EASO a appliqué et continué à développer ses contrôles internes, dans le respect des standards de contrôle interne adoptés en novembre 2012. Outre l'audit sur les comptes annuels, le service d'audit interne a réalisé, en 2014, un rapport d'audit sur l'aide opérationnelle de l'EASO, et un plan d'action a été mis en place pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport. Les références aux activités entreprises dans ce domaine se trouvent à la section 1 de la partie II du présent rapport.

5.2 Communication interne et externe

En 2014, le Bureau a réalisé d'importantes avancées dans le domaine de la communication interne et externe dans le but d'étendre sa portée et de favoriser la diffusion des informations. Ainsi, le nombre d'abonnés au bulletin d'information a augmenté de 78 %, le Bureau a doublé sa présence dans la presse et les visites sur son site web ont augmenté de 30 % par rapport à 2013. Le conseil d'administration a adopté une stratégie en matière de communication, en juin 2014, 20 communiqués de presse et 10 numéros du bulletin d'information ont été publiés, et 2 conférences de presse et 15 interviews ont été organisées. Le Bureau a également organisé une surveillance médiatique et une revue de presse quotidiennes, assuré la bonne gestion de sa boîte e-mail info et répondu à 600 demandes par courriel. Une note d'informations hebdomadaire anticipée est transmise au personnel depuis le mois de mars, et le portail intranet interne a été mis en place. De nouveaux canaux de communication utilisant les médias sociaux Facebook et YouTube ont été élaborés. En 2014, l'EASO a signé un nouveau contrat-cadre portant sur la mise à niveau, la maintenance et l'hébergement de son site web pour une période de 4 ans.

Le Bureau a également renforcé ses relations avec plusieurs membres stratégiques de la presse. Par ailleurs, une réunion des multiplicateurs de communication a eu lieu et une journée d'information sur l'EASO a été organisée le 19 juin dans tous les États membres ainsi qu'au Parlement européen.

En 2014, le Bureau a réalisé 34 publications, notamment des documents de programmation, des rapports, du matériel de formation, des manuels et des brochures conformes à son identité visuelle. La réalisation d'une vidéo promotionnelle de l'EASO ⁽³¹⁾ a été lancée puis finalisée au début de l'année 2015 et des marchandises ont également été distribuées.

En ce qui concerne la gestion documentaire, le système de classification et de rétention des documents administratifs a été approuvé, et le règlement relatif à la gestion documentaire a été rédigé.

Cinq notifications au sens de l'article 25 du règlement (CE) n° 45/2001 ont été reçues et 3 contrôles préalables ont été soumis au CEPD (article 27 dudit règlement). L'inventaire des opérations employées dans le traitement des données personnelles et le registre des opérations de traitement des données personnelles (article 26 dudit règlement) ont été actualisés. La charte des tâches et responsabilités du délégué à la protection des données

a été adoptée et la première formation d'orientation sur la protection des données a été dispensée aux nouveaux membres du personnel.

Le règlement de l'EASO en matière de sécurité a été approuvé au mois de juin, et la procédure de sécurité concernant la gestion de documents considérés comme informations classifiées de l'UE a été achevée.

5.3 Évaluation externe de l'EASO

L'article 46 du règlement de l'EASO dispose que le Bureau commande une évaluation externe et indépendante des résultats obtenus. L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier la valeur ajoutée, l'impact, l'efficacité, l'efficience et les pratiques de travail du Bureau pendant ses premières années d'existence au niveau de la mise en œuvre de son mandat et donc de la mise en œuvre du RAEC, y compris du nouveau paquet législatif «asile». L'évaluation indépendante couvrira la période de juin 2011 à juin 2014.

Le conseil d'administration de l'EASO a nommé deux de ses membres au sein du comité de pilotage aux côtés de deux membres du personnel du Bureau. Une fois le cahier des charges adopté et la procédure de passation de marchés applicable mise en œuvre, le contrat a été attribué à Ernst & Young, en octobre 2014.

Une réunion de démarrage relative à cette évaluation s'est tenue à Malte, le 20 octobre 2014, tandis qu'un rapport initial a été présenté par l'entreprise en décembre. La phase de collecte des données a débuté par l'observation participative de la réunion du conseil d'administration et de la séance plénière du forum consultatif, en décembre, ainsi que par un examen documentaire. Des méthodes de collecte des données ont été mises au point dans le but de lancer une enquête sur les acteurs clés de l'EASO, d'organiser des entretiens semi-structurés et d'élaborer des études de cas ciblées. La phase de collecte de données se poursuivra pendant le premier semestre de 2015. L'entreprise devrait présenter le rapport final en juillet 2015.

⁽³¹⁾ <https://easo.europa.eu/download/75282/>

6. Annexes

6.1 Exécution budgétaire et rapport financier

Tableau 1: Exécution budgétaire des crédits d'engagement, en 2014

Crédits d'engagement					
Titre budgétaire	Source de financement	Budget de fonctionnement (en euros)	Exécution actuelle (en euros)	Solde restant (en euros)	Ratio (%)
Titre 1	C1	6 130 000,00	5 650 007,36	479 992,64	92,17
	C4	1 454,12	1 115,63	338,49	76,72
	C5	447,45	447,45	0,00	100,00
	C8	149 606,18	78 579,70	71 026,48	52,52
	R0	100 000,00	6 000,00	94 000,00	6,00
Total Titre 1		6 381 507,75	5 736 150,14	645 357,61	89,89
Titre 2	C1	2 509 844,94	2 185 386,17	324 458,77	87,07
	C5	29 045,91	29 045,91	0,00	100,00
	C8	540 269,20	464 878,50	75 390,70	86,05
	R0	235 349,36	43 569,59	191 779,77	18,51
Total Titre 2		3 314 509,41	2 722 880,17	591 629,24	82,15
Titre 3	C1	6 027 000,00	4 585 582,71	1 441 417,29	76,08
	C4	12 496,32	1 020,12	11 476,20	8,16
	C8	1 922 539,53	1 559 682,69	362 856,84	81,13
Total Titre 3		7 962 035,85	6 146 285,52	1 815 750,33	77,19
Titre 4	R0	661 780,21	614 645,40	47 134,81	92,88
Total Titre 4		661 780,21	614 645,40	47 134,81	92,88
Total des crédits d'engagement		18 319 833,22	15 219 961,23	3 099 871,99	83,08

Tableau 2: Exécution budgétaire des crédits de paiement, en 2014

Crédits de paiement					
Titre budgétaire	Source de financement	Budget de fonctionnement (en euros)	Exécution actuelle (en euros)	Solde restant (en euros)	Ratio (%)
Titre 1	C1	6 130 000,00	5 432 167,53	697 832,47	88,62
	C4	1 454,12	1 115,63	338,49	76,72
	C5	447,45	447,45	0,00	100,00
	C8	149 606,18	78 579,70	71 026,48	52,52
	R0	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
Total Titre 1		6 381 507,75	5 512 310,31	869 197,44	86,38
Titre 2	C1	2 509 844,94	1 576 537,73	933 307,21	62,81
	C5	29 045,91	29 045,91	0,00	100,00
	C8	540 269,20	464 878,50	75 390,70	86,05
	R0	235 349,36	0,00	235 349,36	0,00
Total Titre 2		3 314 509,41	2 070 462,14	1 244 047,27	62,47
Titre 3	C1	6 027 000,00	3 453 372,96	2 573 627,04	57,30
	C4	12 496,32	11 514,45	981,87	92,14
Total Titre 3		6 039 496,32	3 464 887,41	2 574 608,91	57,37
Titre 4	R0	661 780,21	254 105,23	407 674,98	38,40
Total Titre 4		661,780,21	254 105,23	407 674,98	38,40
Total des crédits de paiement		16 397 293,69	11 301 765,09	5 095 528,60	68,92

6.2 Ventilation du personnel de l'EASO au 31 décembre 2014

Groupe de fonctions et grade	2014			
	Autorisés dans le cadre du budget européen		Pourvus au 31.12.2014	
	Fonctionnaires	Temporaires	Postes permanents	Temporaires
AD 16	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1
AD 13	0	0	0	0
AD 12	0	0	0	0
AD 11	0	1	0	0
AD 10	0	4	0	3
AD 9	0	4	0	4
AD 8	0	8	0	8
AD 7	0	9	0	9
AD 6	0	3	0	3
AD 5	0	7	0	6
Total AD	0	37	0	34
AST 11	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0
AST 9	0	0	0	0
AST 8	0	0	0	0
AST 7	0	0	0	0
AST 6	0	0	0	0
AST 5	0	0	0	0
AST 4	0	2	0	2
AST 3	0	6	0	6
AST 2	0	1	0	1
AST 1	0	5	0	5
Total AST	0	14	0	14
TOTAL	0	51	0	48 ⁽³²⁾
TOTAL GÉNÉRAL	51		48	

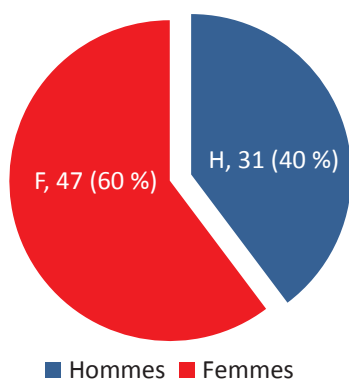
SNE	Autorisés pour 2014	Recrutés au 31.12.2014
Total	14	12

Agents contractuels	Autorisés pour 2014	Recrutés au 31.12.2014
GF IV	8	7
GF III	8	8
GF II	3	2
GF I	2	2
Total	21	19 ⁽³³⁾

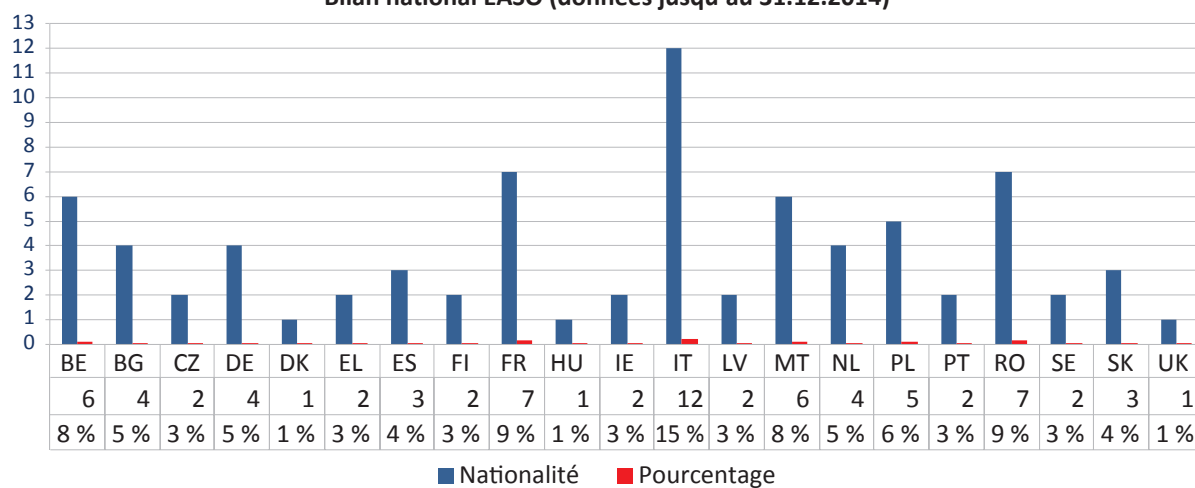
(32) Y compris offres d'emploi.

(33) Ibidem.

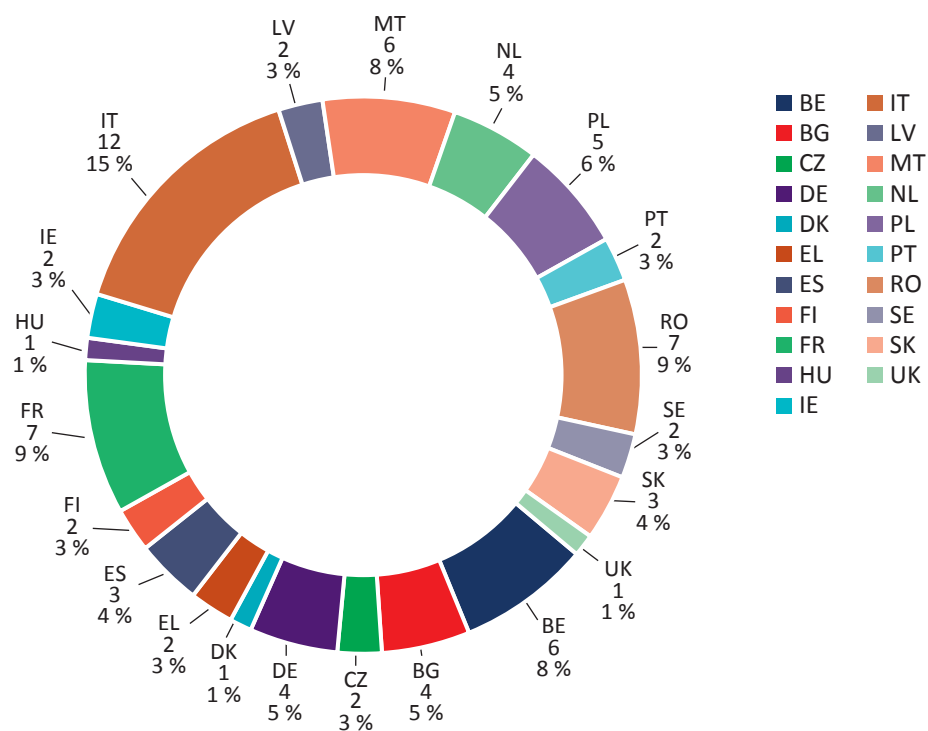
Effectif total par genre
(données arrêtées au 31.12.2014)



Bilan national EASO (données jusqu'au 31.12.2014)



Bilan national EASO (données jusqu'au 31.12.2014)



6.3 Publications de l'EASO, en 2014

Titre	Langue
10 numéros du bulletin d'information de l'EASO	EN
Plan de communication 2014 de l'EASO	EN
Stratégie en matière de communication 2014 de l'EASO	EN
Programme de travail 2015 de l'EASO	Toutes les langues de l'UE
Programme de travail pluriannuel 2014-2016	EN
Rapport d'activité annuel 2013 de l'EASO	Toutes les langues de l'UE
Rapport annuel 2013 de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'UE	DE, EN, ES, FR, IT
Brochure sur les agences JAI	EN
Stratégie d'action extérieure de l'EASO	EN
12 rapports mensuels sur l'analyse des tendances	EN
Brochure 2014 de l'EASO	Toutes les langues de l'UE, arabe
4 rapports trimestriels sur la situation en matière d'asile	EN
Programme de formation de l'EASO. Manuel relatif au module «Régime d'asile européen commun»	EN
Programme de formation de l'EASO	EN
Rapport d'évaluation sur la situation en matière d'asile en Bulgarie	EN
Évaluation conjointe sur la préparation de certains États membres de l'UE à un possible afflux de personnes originaires d'Ukraine	EN
Rapport sur la matrice de la qualité: éligibilité	EN
Évaluation de l'impact possible de la future libéralisation des visas pour les citoyens géorgiens sur la migration et la sécurité	EN
Dépliant de l'EASO	EN
Plan opérationnel de l'EASO pour la Grèce: évaluation intermédiaire de la mise en œuvre	EN
Rapport sur la matrice de la qualité: évaluation des preuves (version restreinte)	EN
Rapport sur la matrice de la qualité: entretien individuel (version restreinte)	EN
Rapport sur la matrice de la qualité: éligibilité (version restreinte)	EN
Programme de formation de l'EASO: manuel relatif au module «Inclusion»	EN
Programme de formation de l'EASO – manuel relatif au module «Techniques d'entretien»	EN
Cahier des charges pour la formation et le groupe d'experts de l'EASO	EN
Guide pratique de l'EASO: entretien individuel	EN
Article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises (2011/95/UE): une analyse judiciaire	EN
Guide pratique de l'EASO: outils et conseils pour la recherche COI en ligne	EN
Rapport de l'EASO relatif aux informations sur les pays d'origine concernant la Somalie: vue d'ensemble du pays	EN, SK
Rapport de l'EASO relatif aux informations sur les pays d'origine concernant la Tchétchénie: femmes, mariage, divorce et garde des enfants	DE, EN, FR, IT, PL
Mise à jour sur l'Iraq	EN
Mise à jour sur l'Ukraine	EN
Mise à jour sur l'Érythrée	EN

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

